

BUDGET PRIMITIF

2018

CONSEIL MUNICIPAL 21 DÉCEMBRE 2017

montpellier.fr

PHILIPPE SAUREL
MAIRE DE MONTPELLIER
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE



Cher(e)s collègues,

Le rapport du budget est un outil démocratique. Il doit permettre à chacun de disposer d'une connaissance de l'utilisation des fonds publics, en vertu de l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen qui précise que « tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique (...) [et] d'en suivre l'emploi ».

Lors du débat d'orientation budgétaire du 23 novembre dernier, nous vous avons présenté les grandes lignes d'un budget responsable et volontaire, qui prenait acte du nouveau contexte des finances locales qui a émergé avec le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2018 -2022.

Cette présentation est complétée par une prospective permettant d'inscrire ce budget dans un cap de gestion que nous avons défini pour le long terme.

Un budget 2018 qui s'inscrit dans une trajectoire de gestion vertueuse

La trajectoire de gestion prospective que nous nous sommes fixé pour les années à venir repose sur l'hypothèse suivante :

Une progression annuelle des charges à caractère général et de gestion courante de 1,1% conforme à l'objectif de limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement contenu dans le PLPFP 2018-2022.

Cet effort permet une progression de notre niveau d'épargne pour les exercices futurs. Les dépenses d'équipement seront en augmentation pour atteindre 90 M€, et la progression de la dette sera raisonnable, ce qui nous permettra de maintenir le niveau de notre épargne nette.

En respectant ce choix d'hypothèse, la capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) de la Ville de Montpellier reste inférieure à 11 années jusqu'en 2022 : nous respecterons ainsi le nouveau ratio plafond introduit par le PLPFP (entre 11 et 13 années).

Avec la certification une exécution comptable du budget soumis à votre vote toujours plus transparente

La dématérialisation comptable a permis aux juges des comptes d'avoir accès en toute transparence à notre comptabilité. En 2018 le processus de certification de nos comptes suit son cours.

**Certification : sur plus de 35 700 communes françaises,
10 communes retenues pour participer à cette démarche,
2 communes de + 200 000 habitants : Montpellier et Paris**

Cette démarche qui se poursuivra sur plusieurs années sera le garant de la sincérité et de la transparence de nos comptes au niveau national en même temps qu'une garantie portant sur la sécurisation optimale de la gestion financière de la Ville.

CERTIFICATION DES COMPTES



LES 10 COMMUNES RETENUES

Les axes du BP 2018

Ce budget 2018 d'un montant de **462,5 M€** est marqué par deux axes forts :

+ 0 %	+ 7%
Fiscalité	Dépenses d'équipement

La maîtrise des charges de fonctionnement (+1,1%) s'applique également aux dépenses de personnel ; dans ce cas, il s'agit de la plus basse évolution observée depuis 1997, à l'exception des exercices marqués par des transferts de compétences et d'agents. Cet effort nous permet de dégager des marges de manœuvres suffisantes pour développer nos dépenses d'équipement pour atteindre **89,4 M€**, en évolution de 7% par rapport aux 83,9 M€ prévus à l'occasion du BP 2017. Cette progression vise notamment à offrir des équipements publics de qualité pour accompagner la croissance de la population.

Ce budget 2018 s'inscrit ainsi dans le cercle de gestion vertueux que nous avons initié depuis 2014.

Les 4 priorités du budget

Les priorités de notre action en faveur des Montpelliérains sont détaillées dans la seconde partie de ce document :

- L'éducation et l'enfance, premier budget de la Ville
- L'aménagement de la Ville
- La sécurité
- La qualité de vie des Montpelliérains.

Je vous invite maintenant à découvrir le budget 2018, construit autour des objectifs de non-augmentation de la fiscalité, de maîtrise des dépenses courantes, et d'un programme d'investissements soutenus.

Table des matières

1.	Les grands équilibres du budget 2018.....	4
1.1.	Le bouclage du budget 2018 en millions d'euros.....	5
	Les recettes du budget 2018.....	6
1.1.1.	Les dépenses du budget 2018.....	7
1.2.	La section de fonctionnement.....	8
1.2.1.	Evolution de la section de fonctionnement.....	8
1.2.2.	Les recettes de fonctionnement : 329 M€.....	10
1.2.3.	Les dépenses de fonctionnement : 305,1 M€.....	19
1.3.	La section d'investissement.....	26
1.3.1.	Les recettes d'investissement : 133,5 M€.....	26
1.3.2.	Les dépenses d'investissement : 133,5 M€.....	28
2.	Nos priorités pour 2018.....	31
2.1.	Première priorité : l'éducation et l'enfance.....	32
2.1.1.	Enfance.....	33
2.1.2.	Réussite éducative.....	35
2.1.3.	La restauration scolaire.....	37
2.1.4.	Les ALSH (Accueils de loisirs Sans Hébergement).....	39
2.2.	L'aménagement urbain.....	40
2.2.1.	Le renouvellement et le développement urbain.....	41
2.2.2.	La mise en accessibilité.....	44
2.2.3.	Propreté, hygiène et salubrité.....	45
2.3.	La sécurité et la lutte contre les incivilités.....	46
2.4.	La qualité de vie.....	49
2.4.1.	La culture.....	51
2.4.2.	Maisons pour tous.....	53
2.4.3.	Sports et jeunesse.....	55
2.4.4.	Environnement et espaces verts.....	57
2.4.5.	Soutien aux associations et aux partenaires.....	59
2.4.6.	L'attractivité et le rayonnement de la Ville.....	60
2.4.7.	Services à la population.....	63
	Annexes.....	67

1. Les grands équilibres du budget 2018

Le budget 2018 qui vous est présenté s'établit à **462,5 M€** et se décompose ainsi :

En M€	Ordre	Réel	Total
Dépenses			
Fonctionnement	23,9	305,1	329,0
Investissement	1,0	132,5	133,5
Total	24,9	437,6	462,5
Recettes			
Fonctionnement	0,0	329,0	329,0
Investissement	24,9	108,6	133,5
Total	24,9	437,6	462,5

Le budget primitif 2018 évoluera de **0,6 %** par rapport au BP 2017.

Evolution du Budget Général de 2017 à 2018

En M€	BP 2017	BP 2018	Evolution
Section de fonctionnement	325,7	329,0	1 %
Section d'investissement	134,1	133,5	-0,4 %
Dont dépenses d'équipement	83,9	89,4	7 %
Total Budget	459,8	462,5	0,6%

Le budget 2018 présente une quasi-stabilité de la section d'investissement (-0,4%), une augmentation des dépenses d'équipement de 7% et une légère progression de la section de fonctionnement (1%) par rapport à 2017.

1.1. Le bouclage du budget 2018 en millions d'euros

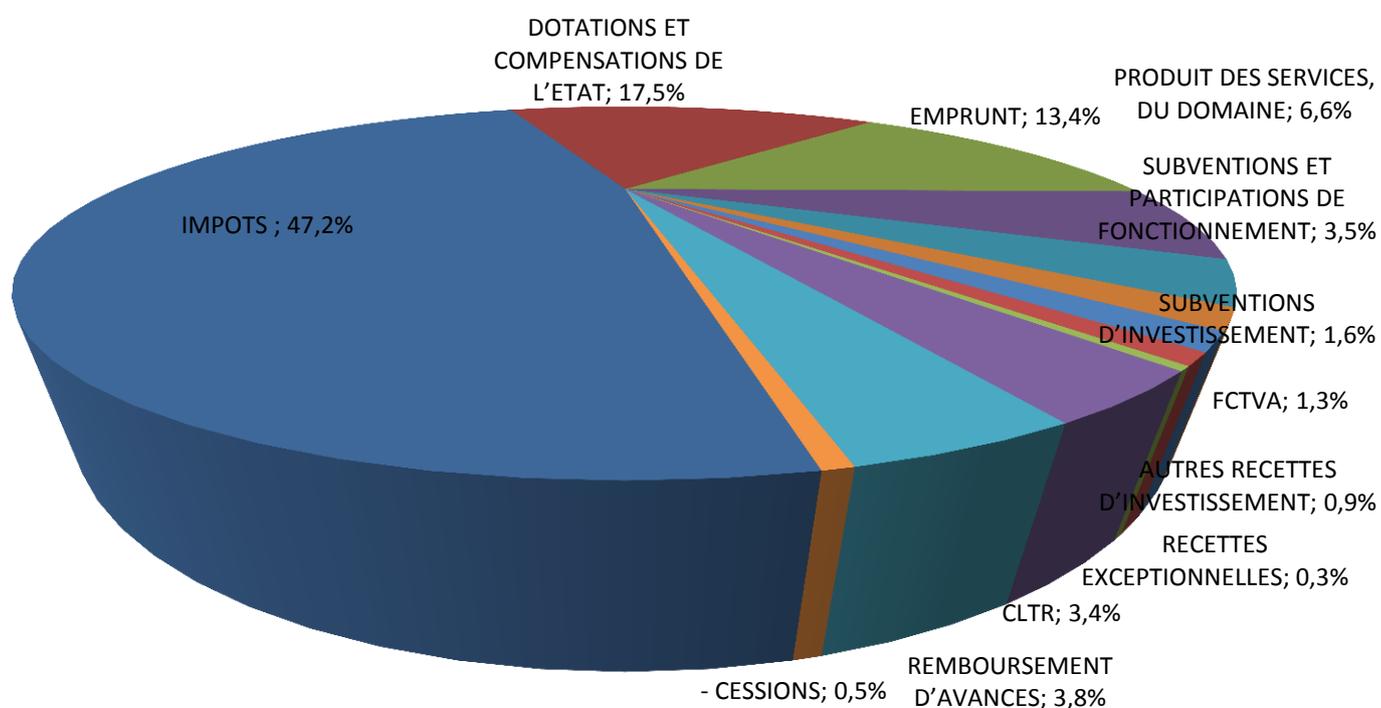
		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Personnel	173,9 M€	Fiscalité
			206,6 M€
	Charges courantes hors subventions	58,7 M€	Dotations et compensations
			76,4 M€
	Subventions	26,3 M€	FCTVA de fonctionnement
			0,3 M€
	Intérêts Dette	4,6 M€	Subventions et participations
			15,5 M€
Attribution de compensation	40,3 M€	Produit des services, du domaine	
		28,8 M€	
Charges exceptionnelles et provisions	1,3 M€	Recettes exceptionnelles	
		1,4 M€	
	Epargne brute		
	23,9 M€		
		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
		329 M€	329 M€
		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	Capital	12,4 M€	Epargne brute
			23,9 M€
	Dépenses d'équipement	89,4 M€	Dotations (FCTVA)
			5,6 M€
	Avances Infra-annuelles	15,5 M€	Subventions
			6,9 M€
	CLTR	14,9 M€	Emprunt
			58,6 M€
Autres dépenses	0,3 M€	CLTR	
		14,9 M€	
		Cessions	
		2,2 M€	
		Remboursement Avances	
		16,5 M€	
		Autres	
		3,9 M€	
		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
		132,5 M€	132,5 M€

Le budget 2018 dégage une épargne brute de 23,9 M€ contre 23,8 M€ en 2017.

Les recettes du budget 2018

Les recettes réelles totales de la Ville de Montpellier s'élèvent à **437,6 M€** et se décomposent ainsi :

RECETTES	MONTANT
FISCALITE	206,6 M€
TOTAL DOTATIONS ET COMPENSATIONS ¹	76,4 M€
EMPRUNT	58,6 M€
PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE	28,8 M€
REMBOURSEMENT D'AVANCES	16,6 M€
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DE FONCTIONNEMENT	15,5 M€
CLTR	14,9 M€
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6,9 M€
FCTVA (fonctionnement et investissement)	5,9 M€
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3,8 M€
CESSIONS	2,2 M€
RECETTES EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT ET REPRISES DE AMORTISSEMENT-PROVISIONS	1,4 M€



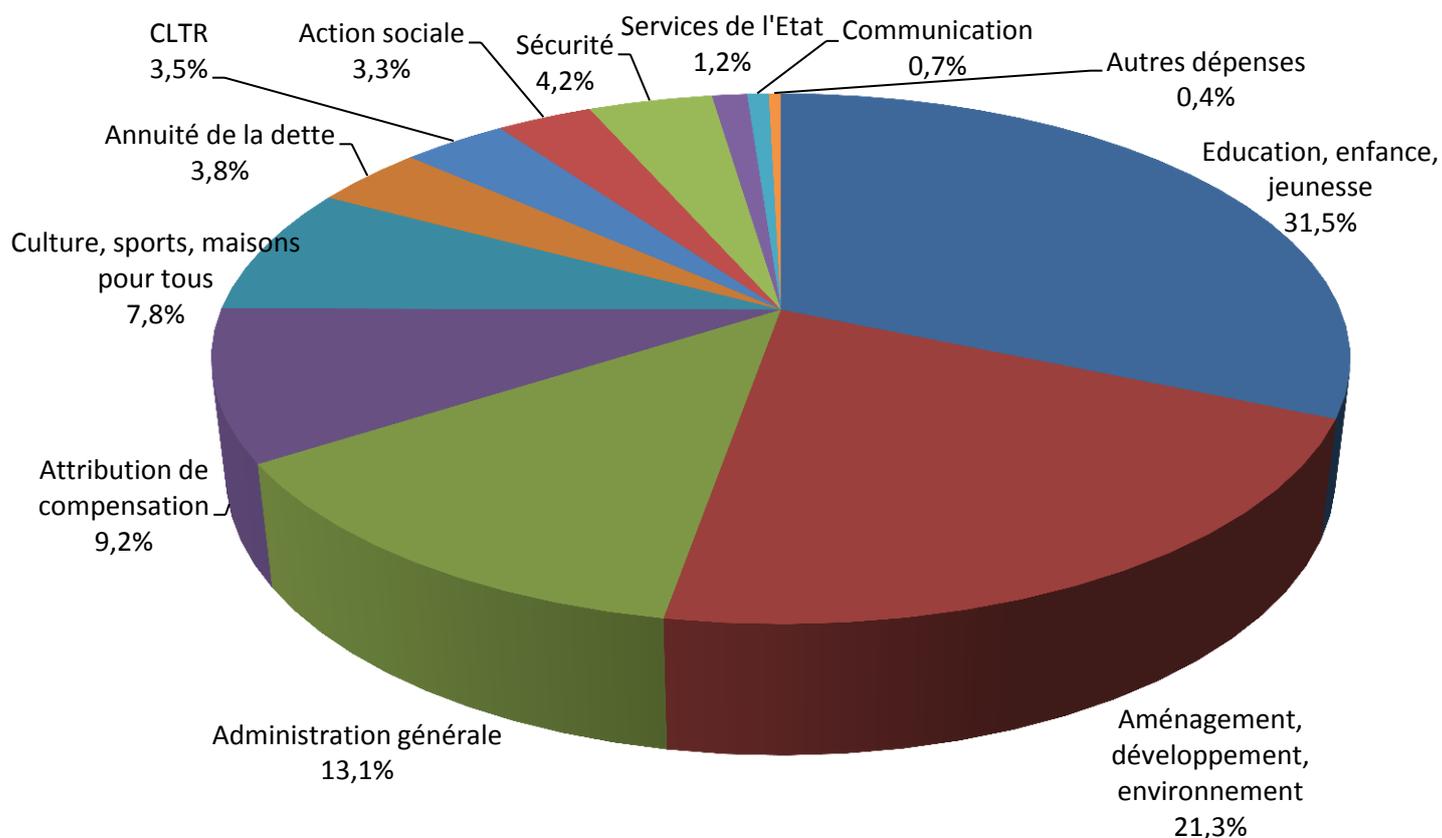
¹ Le détail des dotations et compensations est donné en partie 1.2.2 du rapport.

1.1.1. Les dépenses du budget 2018

Les dépenses réelles totales de la Ville de Montpellier s'établissent à **437,6 M€** et se décomposent comme suit :

DEPENSES	MONTANT
PERSONNEL	173,9 M€
DEPENSES D'EQUIPEMENT	89,4 M€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT	58,7 M€
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	40,3 M€
SUBVENTIONS	26,3 M€
ANNUITE DE LA DETTE	16,5 M€
AVANCES	15,5 M€
CLTR	14,9 M€
AUTRES DEPENSES EXCEPTIONNELLES	2,1 M€

Graphique de répartition des dépenses par domaine



1.2. La section de fonctionnement

1.2.1. Evolution de la section de fonctionnement

1.2.1.1. Les agrégats

Les recettes et les dépenses de fonctionnement évoluent de la façon suivante entre 2017 et 2018 :

Tableau d'évolution des recettes :

RECETTES EN M€	BP 2017	BP 2018	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	325,7	329,0	1 %
Total Dotations, compensations, participations, subventions	90,1	92,2	2,3 %
Impôts et taxes ²	209,0	206,6	-1,1 %
Autres recettes de fonctionnement ³	26,6	30,2	13,5 %

Tableau d'évolution des dépenses :

DEPENSES EN M€	BP 2017	BP 2018	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	301,9	305,1	1,1%
Charges de personnel	172,3	173,9	1 %
Charges générales et courantes	59,0	58,7	-0,5 %
Subventions ⁴	24,0	26,3	9,6 %
Charges financières	4,9	4,6	-6,1 %
Autres dépenses	1,3	1,3	0,0 %
Attribution de compensation	40,4	40,3	-0,2 %

Evolution des dépenses de fonctionnement

1,1 %

Notons que ce budget respecte ainsi les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement contenus dans le PLFPF 2018-2022 et dans le futur contrat financier associant la Ville et l'Etat.

² L'évolution 2017-2018 comprend le transfert de la taxe de séjour à la Métropole, qui est répercutée en atténuation de l'attribution de compensation, ainsi que l'instauration du forfait post-stationnement, dont les recettes sont enregistrées comptablement dans la rubrique produits des services et du domaine à partir du 1^{er} janvier 2018.

³ Voir note ci-dessus : avec la réforme du stationnement les recettes du stationnement sont désormais comptabilisées comme produits du domaine ce qui explique une partie de l'évolution observée entre 2017 et 2018.

⁴ Les subventions 2018 comprennent la subvention au futur EPCC MoCo pour 2,2 M€.

1.2.1.2. La chaîne de l'épargne

L'épargne de gestion⁵ est en légère diminution de **0,4%**, l'épargne brute⁶ en légère progression de **0,6 %** et l'épargne nette⁷ en hausse de **18,1%**.

L'encours de dette baisse de **0,4 M€** entre le 01/01/2017 et le 01/01/2018.

La capacité de désendettement prévisionnelle de la ville de Montpellier s'établit à **7,6 ans** en 2018 : pour rappel, le ratio d'endettement fixé pour les collectivités de plus de 10 000 habitants par le PLPFP 2018-2022 est compris entre 11 et 13 ans maximum.

CHAINE DE L'EPARGNE			
Chaîne de l'épargne en M€	BP 2017	BP 2018	Evolution
Recettes de fonctionnement	324,8	328,0	1,0%
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	296,7	300,1	1,1%
EPARGNE DE GESTION	28,1	27,9	-0,4%
- Intérêts	4,3	4,0	-5,9%
EPARGNE BRUTE	23,8	23,9	0,6%
- Remboursement du capital de la dette	14,1	12,4	-11,5%
EPARGNE NETTE	9,7	11,5	18,1%
	1^{er} janvier 2017	1^{er} janvier 2018	
Encours de dette 1er janvier en M€	182,2	181,8	-0,2 %
Epargne brute	23,8	23,9	0,6 %
Capacité de désendettement	7,7 ans	7,6 ans	

⁵ Epargne de gestion = Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)

⁶ Epargne brute = Epargne de gestion - Intérêts

⁷ Epargne nette = Epargne brute – remboursement du capital

1.2.2. Les recettes de fonctionnement : 329 M€

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à **329 M€** et se répartissent comme suit :

1.2.2.1. La fiscalité directe : 193,2 M€

La Ville de Montpellier maintient ses taux stables (**0%**), et ce pour la cinquième année de notre mandat. L'engagement pris devant les Montpelliérains est ainsi respecté, conformément à notre objectif de préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Le produit fiscal direct est calculé de la façon suivante :

PRODUIT FISCAL = TAUX (voté par la Ville) X **BASE** (évaluée par les services fiscaux)

La base (ou assiette) doit théoriquement correspondre à la réalité du marché locatif (des réformes de révision des valeurs locatives cadastrales sont actuellement menées par l'Etat dans cette optique).

a. Les taux

Pour 2018, nous construisons une nouvelle fois un budget avec des taux d'imposition inchangés.

Choix budgétaire 2018 + 0 % sur la fiscalité



Les taux de la Ville de Montpellier sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 112,71 %

Pour comparaison, les taux moyens des communes de notre strate observés en 2016⁸ sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 22,25 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 23,87 %

Il convient de rappeler que la Ville a instauré un bouclier social composé de différents abattements facultatifs votés par le Conseil municipal : la prise en compte des recettes non perçues pour protéger les ménages les plus exposés via ce bouclier permet d'estimer le taux de taxe d'habitation « réel » à 18,49 % en 2016.

Taux réel de taxe d'habitation

18,49%

Comparaison des taux des ensembles intercommunaux

Dans les 10 villes de notre strate (hors Paris), les taux moyens du bloc communal (commune + intercommunalité) en 2017 sont de 35,3% pour la Taxe d'Habitation et de 27,8% pour le Foncier Bâti :

↳ Montpellier est à 34,57% pour la Taxe d'Habitation, précédée par 5 villes :

Lille à 45,65% ; Marseille à 40,25% ; Strasbourg à 36,65% ; Rennes à 35,63% et Toulouse à 34,75%

↳ Pour le Foncier Bâti Montpellier est à 31,35% précédée par Nantes à 33,92%.

Il convient de noter que la totalité des collectivités de notre strate hors Paris ont eu recours au levier fiscal sur ce mandat, et qu'aucune commune de taille comparable n'a fait le choix de réduire ses taux. Cela s'explique par les baisses de dotations de l'Etat ainsi que par la nécessité pour les élus locaux de continuer à financer des politiques et équipements structurants pour leur territoire.

De fait la Ville de Montpellier, en maintenant sa fiscalité stable pour la cinquième année consécutive, se retrouve une nouvelle fois hors norme parmi les collectivités de sa strate et poursuit sa gestion rigoureuse afin de continuer à améliorer la qualité des services publics.

b. Les bases

b1. Un choix politique fort : le maintien du bouclier social

Par le maintien d'une politique volontaire en matière d'abattements qui entraîne des allègements fiscaux conséquents pour les foyers fiscaux les plus fragiles, la Ville de Montpellier affiche clairement sa position **solidaire envers les plus modestes**.

⁸ Source : DGCL, communes de plus de 100 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

- abattement général au taux maximum (15%),
- majoration au taux maximum de l'abattement pour charge de famille à partir du 3^{ème} enfant (+ 10%),
- abattement spécial au taux maximum (15%) pour les foyers aux ressources très modestes,
- abattement spécial de 10% pour les personnes handicapées, instauré en 2016.

ABATTEMENT GENERAL A LA BASE

13,2 M€ NON PRELEVES

CONCERNE 120 000 FOYERS



REDUCTION DE 111€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION



SEULES 4 VILLES APPLIQUENT UN ABATTEMENT AU TAUX MAXIMUM OU COMPARABLE À MONTPELLIER

ABATTEMENT SPECIAL

2,9 M€ NON PRELEVES

CONCERNE 26 500 FOYERS



REDUCTION DE 111€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION



SEULE STRASBOURG APPLIQUE AU TAUX MAXIMUM COMME MONTPELLIER

MAJORATION ABATTEMENT 3EME ENFANT A CHARGE

0,6 M€ NON PRELEVES

CONCERNE 6000 FAMILLES POUR PRES DE 8600 ENFANTS



REDUCTION DE 74€ POUR CHAQUE ENFANT A PARTIR DU 3^{EME}



SEULES 3 VILLES L'ONT MAJORE AUTANT QUE MONTPELLIER

M ABATTEMENT SPÉCIAL HANDICAPÉ



CONCERNE 100 FOYERS

RÉDUCTION DE 74€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION

b2. Une estimation prudente de nos bases d'imposition

Nous suivons avec la plus grande attention le dynamisme de nos bases, qui est un facteur important d'évolution de nos recettes de fonctionnement.

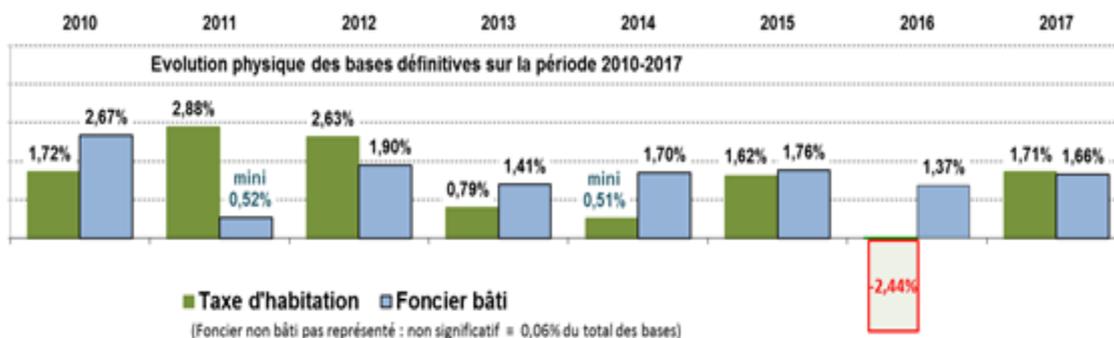
La Cour des comptes relève que les bases d'imposition de la taxe d'habitation ont baissé au niveau national de 0,2 % en 2016 du fait des évolutions concernant l'exonération des personnes de condition modeste : jusqu'en 2014, cette exonération réduisait sensiblement les bases nettes de taxe d'habitation ; en 2015, une partie de cette exonération avait été supprimée, ce qui avait abouti à une forte croissance des bases. En 2016, l'exonération pour les personnes de condition modeste a été rétablie : les exonérations se sont fortement accrues ce qui a abouti à une baisse importante des bases nettes en 2016.

De plus, nous avons constaté une baisse atypique des articles imposables en 2016 (environ 500) ce qui ne correspondait pas au dynamisme foncier et démographique de notre territoire. Ceci nous avait conduit à solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir une réponse concernant cette situation anormale : un plan d'action consacré à cette thématique est actuellement à l'étude.

Compte-tenu de ce contexte particulier rendant l'analyse et les projections délicates (avec de plus la pérennisation du dispositif d'exonération des veufs, la réforme de la taxe d'habitation, le correctif en cours des premiers effets en 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels), nous vous proposons pour 2018 des prévisions prudentes basées sur une revalorisation de 0,9% et sur l'évolution minimale constatée sur la période 2010-2017 soit :

- 0,51% pour la taxe d'habitation
- 0,52% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- -12,06% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Revalorisation forfaitaire et Evolution physique des bases d'imposition sur la période 2010-2018



b3. La réforme de la taxe d'habitation 2018-2020

Le projet de loi de finances 2018 met en œuvre la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux qui avait été annoncée par le gouvernement. Le Président de la République Emmanuel Macron a récemment rappelé lors de sa visite au 100^e Congrès des Maires de France que cette suppression se fera sur 3 ans : l'impôt restant à charge sera diminué de 30% en 2018, puis 65% en 2019 et 100% en 2020 et prendra la forme d'un dégrèvement pris en charge par l'Etat.

Ce dégrèvement sera calculé sur la base des taux et abattements existants en 2017 : tout changement décidé par les collectivités en la matière dans ces domaines (hausse des taux ou suppression d'abattements) serait dès lors supporté par les contribuables. Les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 27 000€ pour la première part, 8000€ pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000€ de revenu fiscal de référence pour un couple) et 6000€ pour les demi-parts suivantes bénéficieront de la mesure.

Ainsi, le choix de Montpellier de ne pas augmenter le taux de taxe d'habitation ni supprimer les abattements mis en place pour 2017 garantit aux contribuables montpelliérains d'être bénéficiaires de l'intégralité des effets de la réforme.

Le Président de la République a par ailleurs rappelé que la réforme « n'enlèvera aucun centime aux collectivités », et que celles-ci « seront intégralement compensées ». La Ville suivra avec attention ce dispositif ainsi que le maintien dans l'avenir d'un mécanisme de dégrèvement et non de compensation (qui ne serait que partielle pour la commune).

Il convient de noter que la réforme de la taxe d'habitation préfigure une réforme de plus grande ampleur de la fiscalité locale : lors du 100^e congrès des maires le Président de la République a annoncé : « c'est une refonte en profondeur de la fiscalité et en particulier locale que nous allons engager. Je veux un impôt cohérent (...) avec les missions de chacune des collectivités territoriales ».

c. Le produit fiscal

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus nous conduisent à proposer d'inscrire au BP 2018 un produit fiscal de **193,2 M€** en évolution de **1,3%** par rapport au BP précédent.

Libellés	Taux 2018	Evolution	Produit prévisionnel 2018	Evolution
Taxe d'habitation	22,49 %	0%	80,2 M €	1%
Taxe foncier bâti	31,18 %	0%	112,5 M€	1,5%
Taxe foncier non bâti	112,71 %	0%	0,5 M €	-0,6 %
TOTAL		0%	193,2 M€	1,3%

1.2.2.2. La fiscalité indirecte : 13,4 M€

En plus de la fiscalité directe (impôts dits « ménages »), la Ville perçoit d'autres recettes de nature fiscale :

- **La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement** sur les mutations à titre onéreux : **8,8 M€**.

Notre inscription budgétaire pour cette taxe est égale à celle du BP précédent.

Les droits de mutation comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont dus à l'occasion d'une mutation, lorsqu'un bien change de propriétaire et que l'opération est effectuée à titre onéreux (vente, apport à société, partage, adjudication).

Non dus pour les biens neufs (moins de 5 ans ou vendus en l'état futur d'achèvement), les droits de mutation à titre onéreux sont calculés pour être payés par l'acquéreur le jour de la signature de l'acte : les notaires sont chargés, à l'occasion de la mutation qu'ils constatent, de collecter l'impôt, puis de le reverser à l'État au moment des formalités d'enregistrement et de publicité foncière. Les montants encaissés sont ensuite alloués aux Départements et aux Communes où sont situés les biens.

La base de l'impôt est le prix du bien indiqué dans l'acte à laquelle sont appliqués des taux proportionnels qui varient selon l'opération : le taux global dans le cas d'une vente d'immeuble par exemple est ainsi réparti :

- 4,50% pour la taxe départementale de publicité foncière ;
- 2,37 % du droit départemental, perçus par l'Etat au titre des frais d'assiette et de recouvrement ;
- 1,20 % pour la taxe communale additionnelle.

Directement liée à l'évolution du nombre de transactions immobilières et aux prix de l'immobilier, cette recette reste assez dynamique sur Montpellier.

- **La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures** : **1,1 M€**. Le montant de la taxe varie en fonction de la superficie de l'enseigne. Les enseignes publicitaires inférieures à 7m² ne sont pas concernées. Au-delà, des tranches de tarification sont actuellement en vigueur, à savoir 30€ par m² pour une enseigne d'une superficie comprise entre 7m² et 20m², 60€ par m² pour les surfaces entre 20m² et 30m² et 120€ par m² pour les surfaces supérieures à 50m². En 2018 les tarifs seront stables par rapport à 2017.

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 3,4 M€.** Les dernières réformes portant sur le périmètre des EPCI et qui impactent par ricochet les indicateurs de richesse fiscale des collectivités nous amènent à prévoir une diminution de la recette perçue au titre du FPIC par prudence (3,9 M€ étaient attendus au BP 2017).

Taxes et reversements de fiscalité	Montant attendu
Taxe afférente aux droits de mutation	8,8 M€
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	3,4 M€
Taxe locale sur publicité extérieure	1,1 M€
Taxe sur les pylônes électriques	0,1 M€

Il convient de noter que la taxe de séjour, qui était collectée pour le compte de la Ville par les gestionnaires de résidences et d'hôtels de tourisme, les loueurs de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes auprès de leur clientèle est transférée à la Métropole au 1^{er} janvier 2018. En 2016 cette taxe a représenté **1,4 M€**. Le transfert de la taxe de séjour sera pris en compte dans le montant de l'attribution de compensation 2018.

Il faut également signaler qu'avec la réforme du stationnement au 1^{er} janvier 2018, les sommes qui étaient jusque ici enregistrées au niveau comptable comme des recettes fiscales seront désormais imputées comme produits des services et du domaine.

1.2.2.3. Les dotations et participations: 76,4 M€

Le montant des dotations et compensations de l'Etat inscrit au BP 2018 s'élève à **76,4 M€**.

	Notifié ou perçu 2017 ⁹	BP 2018	Evolution
Dotation Forfaitaire - 7411	36,0 M€	36,3 M€	0,8%
DSU - 74123	25,1 M€	26,3 M€	4,8%
DNP - 74127	4,6 M€	4,5 M€	-2,2%
DGD - 746	1,2 M€	1,2 M€	0%
Autres Dotations - 745-7482-7484	0,1 M €	0,1 M €	0%
TOTAL DOTATIONS	67,0 M€	68,4 M€	2,1%
COMPENSATIONS¹⁰	8,0 M€	8,0 M€	0%
TOTAL	75,0 M€	76,4 M€	1,8%

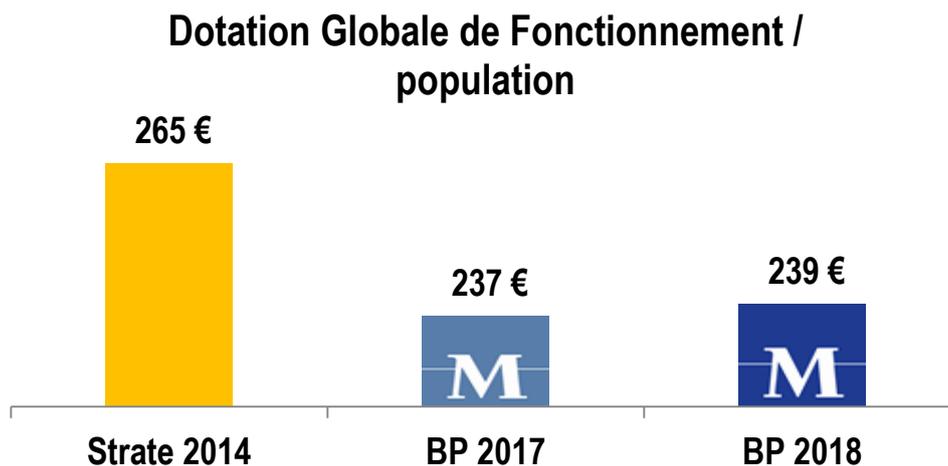
La Ville devrait ainsi percevoir globalement davantage de recettes issues des dotations et compensations: la fin de la contribution au redressement des finances publiques permettra de voir le montant de la dotation forfaitaire

⁹ Les montants de certaines dotations sont en attente de notification définitive par les services de l'Etat.

¹⁰ Compensation : TH = 7 M€ ; TF = 0,9 M€ ; TP = 0,1 M€

repartir en légère hausse après plusieurs années de baisse consécutives, sous réserve du respect des objectifs contenus dans le futur contrat financier associant la Ville et l'Etat. La Ville inscrit sa trajectoire financière dans le respect des objectifs d'évolution des dépenses et de plafond de dette contenus dans le PLPFP 2018-2022 et devrait ainsi voir le niveau de ses dotations maintenu.

Il est important de noter que le montant de la DGF par habitant attendue par la Ville en 2018 est inférieur à la moyenne de la strate, comme cela était le cas lors des précédents exercices.



1.2.2.4. Les autres recettes de fonctionnement : 45,7 M€

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à **45,7 M€** en 2018 et comprennent notamment :

- Les participations de nos partenaires : **15,5 M€**. Ces participations retracent essentiellement le soutien de la **Caisse d'Allocations Familiales** à la politique d'accueil des enfants à travers les dispositifs comme l'ALAE, le contrat enfance jeunesse et la Prestation de Service Unique (PSU) à hauteur de **13,3 M€**, le fonds d'amorçage des rythmes scolaires au titre du 1^{er} semestre 2018 pour **1,3 M€** ainsi que d'autres participations et subventions versées par nos partenaires publics pour un total de **0,9 M€**.
- Les produits des services, du domaine et de gestion courante (**28,8 M€**) qui comprennent notamment :
 - Les participations des usagers aux services publics (**9,7 M€**) parmi lesquelles :
 - restaurant scolaire (4 M€),
 - accueils en crèche (2,9 M€),
 - ALSH, Maisons Pour Tous, Cinémas, Théâtres...

Les participations des usagers sont calculées via une tarification sociale qui permet au plus grand nombre d'avoir accès aux prestations et aux équipements communaux par le biais de tarifs adaptés en fonction des moyens.

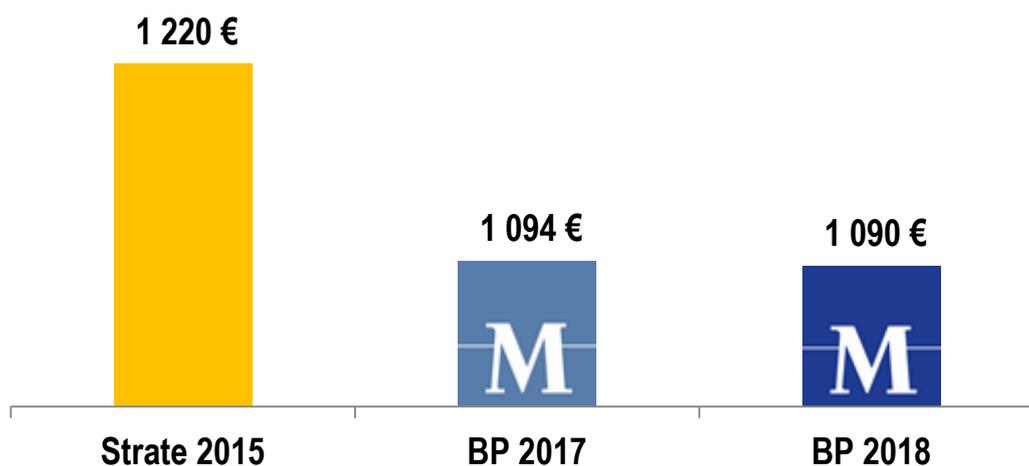
- Les produits de gestion courante : **9,3 M€** qui permettent de comptabiliser les loyers (**2,1 M€**), les redevances versées par les fermiers (**0,5 M€**) des produits divers (**2,9 M€** parmi lesquels les recettes issues du mécénat et du parrainage cœur de ville pour 0,4 M€), ainsi que les recettes liées à la réforme du stationnement au 1^{er} janvier 2018 : **3,8 M€** (2,3 M€ au titre de la redevance de stationnement et 1,5 M€ au titre du forfait post stationnement).

-
- Les redevances d'occupation du domaine public (terrasses, marchés...) à hauteur de **4,4 M€**.
 - Le remboursement par la Métropole des mises à dispositions ascendantes: **3,2 M€**
 - Le remboursement par la Métropole de la taxe foncière des parkings jusqu'au transfert fiscal de ces biens : **0,4 M€**.
- **1 M€** de reprise aux provisions.
 - **0,4 M€** d'atténuations de charges (remboursements liés à l'assurance sur le personnel).

1.2.3. Les dépenses de fonctionnement : 305,1 M€

Les dépenses de fonctionnement de la Ville de Montpellier sont maîtrisées, comme le démontre la comparaison faite avec la moyenne des communes de notre strate¹¹. En effet, si les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 1,1% entre 2017 et 2018, les dépenses réelles par habitant diminuent sur la même période et sont inférieures de 10,7 % à celles des communes de taille comparable.

Dépenses réelles de fonctionnement / population



La Ville de Montpellier se caractérise traditionnellement par une croissance démographique plus forte que le reste du territoire¹². Cette croissance doit être accompagnée par la création régulière de nouveaux services publics (logements, groupes scolaires, équipements d'accueils pour la petite enfance).

Malgré ce mouvement, l'évolution de nos dépenses de fonctionnement sera une nouvelle fois maîtrisée en 2018. Nous prévoyons ainsi une évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement de 1,1%, conformément aux objectifs fixés par le gouvernement aux communes dans le PLPFP 2018-2022.

Cette maîtrise de notre section de fonctionnement nous permet, comme nous le verrons par la suite, de dynamiser notre section d'investissement et ainsi de poursuivre notre politique d'équipement sans augmenter la fiscalité et en limitant la charge de la dette.

Evolution des dépenses de fonctionnement en 2018 : + 1,1 %

¹¹ Source : DGCL, comptes de gestion 2015 des villes de plus de 100 000 hab hors Paris

¹² La population montpelliéraine est passée de 276 054 hab. en 2016 à 279 845 hab. en 2017.

1.2.3.1. Les charges courantes : 58,7 M€

Les charges courantes s'élèvent à **58,7 M€** en 2018, soit une diminution de 0,5 % par rapport à 2017 (59 M€).

Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général sont attendues pour 2018 à **55,2 M€**, soit une diminution de 0,7% par rapport au BP 2017 (55,6 M€ en 2017 contre 55,2 M€ en 2018). La Ville veille à limiter la progression de ce type de dépenses, qui représentent le deuxième poste des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses comptabilisées concernent les charges relatives au fonctionnement courant des services : alimentation dans les crèches et les restaurants scolaires, prestations de service des crèches associatives, lutte anti-tags, dépenses informatique, charges de fluides...

La répartition des charges à caractère général (011) par domaine est la suivante :

Action économique	9%
Services généraux	38%
Culture, vie sociale, loisirs	16%
Aménagement des territoires	7%
Enseignement	17%
Environnement	3%
Santé et action sociale	8%
Sécurité	2%

Nous portons en 2018 un effort supplémentaire sur les secteurs prioritaires suivants :

Secteurs en développement	Charges à caractère général 2017	Charges à caractère général 2018	Evolution
Ecoles, crèches, garderies	12,9 M€	13,3 M€	+ 2,5 %
Culture, jeunesse et sport	8,5 M€	8,7 M€	+ 2,3 %

1.2.3.2. Les charges de personnel : 173,9 M€

Evolution des dépenses de personnel en 2018 : 1 %

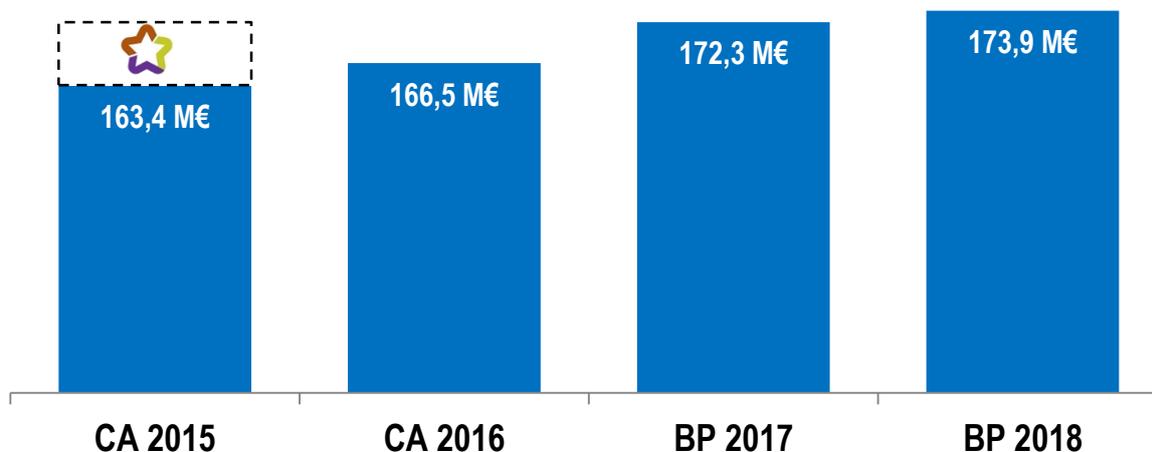
Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville avec **173,9 M€** de crédit inscrits. Ce chiffre tient compte des mutualisations de services attendus en 2018, ainsi que de la création des postes nécessaires à la rentrée des classes 2018/2019.

Les efforts d'optimisation réalisés nous permettent d'obtenir une évolution de **1 %** de BP à BP : les données statistiques dont nous disposons montrent qu'il faut remonter à 1997 pour obtenir un taux d'évolution comparable hors transferts.

Les effectifs propres à la Ville (après mutualisations prévues au 1^{er} janvier 2018) sont de 3956 agents en activité.

Soulignons que le processus de mutualisation entre la Ville et la Métropole se poursuit en 2018 : les services communs entre les deux organisations compteront 443 postes mutualisés au 1^{er} janvier 2018.

Ceci nous permet d'analyser l'évolution à périmètre constant de la masse salariale¹³ :



Les charges de personnel pour 2018 enregistrent le besoin de postes induit par les nouveaux équipements indispensables (nouvelles écoles, extensions de crèches par exemple), besoins sur lesquels les redéploiements de poste seront favorisés.

En plus de ces nouveaux besoins, la masse salariale est impactée par des **réformes statutaires** et des décisions nationales qui pèsent de manière exogène sur les dépenses de personnel de la Ville de Montpellier, comme sur l'ensemble des collectivités.

Ainsi, l'augmentation du point d'indice de 0,6% au 1^{er} février 2017 entraîne un impact sur la masse salariale estimé à 0,1 M€ en année pleine.

¹³ En 2015 la masse salariale hors gestion transitoire métropolisation s'établissait à **163,4 M€**.

A ce stade de notre préparation budgétaire, il apparaît que l'exercice ne devrait pas connaître d'évolution de la valeur du point d'indice. De plus, l'exécution d'une partie du protocole parcours professionnels, carrières et des rémunérations (PPCR) qui prévoit la revalorisation de certains cadres d'emplois a été reportée en 2019. Enfin, le gouvernement a annoncé la réintroduction d'un jour de carence pour les agents publics en 2018.

1.2.3.3. Les subventions : 26,3 M€

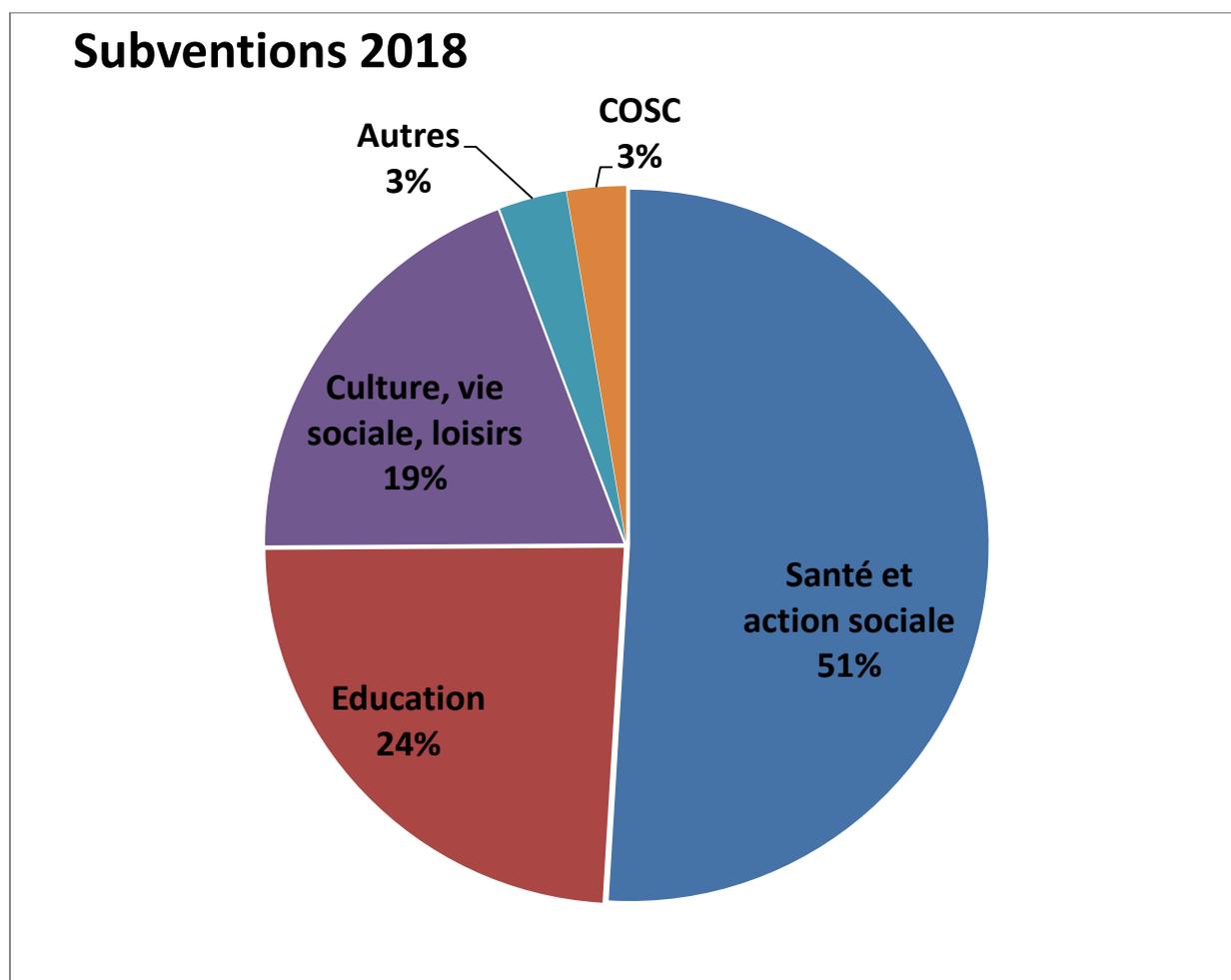
La Ville renouvelle son soutien aux associations et partenaires, qui sont des vecteurs indispensables du lien social. L'objectif de l'instruction des dossiers est d'avoir la position la plus juste et la plus responsable pour que les associations qui sont les plus actives et qui ne peuvent pas fonctionner sans l'aide de la Ville soient prioritaires dans les choix que nous ferons pour 2018.

En outre, il convient de noter le soutien matériel majeur qu'apporte chaque année la Ville à ses partenaires, notamment en termes de locaux mis à disposition.

Le montant total des subventions envisagé pour le soutien des associations et partenaires de la collectivité est proposé pour 2018 à **26,3 M€** (dont 2,2 M€ pour la subvention prévue à l'EPCC Moco) contre 24 M€ pour l'année 2017.

Notons qu'en 2018 la subvention au CCAS sera de 12,1 M€, soit une hausse de 0,8% par rapport à l'année 2017. Cette évolution a pour objectif de garantir un régime indemnitaire homogène entre la commune et le CCAS.

La répartition des subventions se présente ainsi :



Pour l'année 2018, **1549 demandes** de subventions ont été enregistrées et **743 projets** ont été déposés.

Afin de garantir l'utilité des subventions pour les Montpelliérains, la Ville entretient un dialogue en toute confiance avec les structures qu'elle soutient.

1.2.3.4. Les charges financières : 4,6 M€

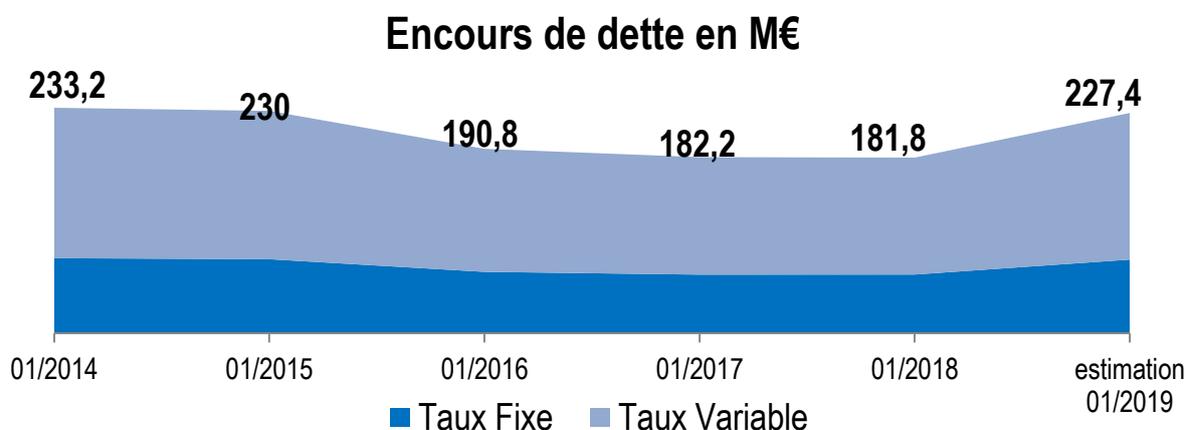
Les charges financières s'établissent à **4,6 M€** en 2018 et se répartissent comme suit :

- Intérêts de la dette : 4 M€
- Règlement des intérêts courus non échus : 0,4 M€
- Autres charges financières : 0,2 M€

Nous poursuivons en 2018 notre gestion maîtrisée de l'endettement afin de réduire le montant des charges financières. Grâce aux marges de manœuvre dégagées en section de fonctionnement nous pouvons aujourd'hui, pour soutenir notre investissement, budgéter un emprunt de **58,6 M€** pour 2018.

Notre encours de dette est constitué pour moitié de taux fixes et pour moitié de taux variables **sans aucun produit structuré**, ce qui permet à la Ville de Montpellier de disposer d'une dette entièrement sécurisée.

L'encours de dette prévisionnel de la Ville de Montpellier au 1^{er} janvier 2018 est le suivant :



A ce jour, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 est attendu à 181,8 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et de la mise en place de plusieurs emprunts à hauteur de 10 M€ en 2017. De nombreux emprunts en taux variable bénéficient de la prise en compte de l'index négatif, ce qui, compte tenu des marges très faibles existant sur ces anciens emprunts, permet aujourd'hui à la Ville de ne payer aucun intérêt sur ces prêts.

Tableau prévisionnel de répartition de la dette par type de taux au 1^{er} janvier 2018 :

Type de taux	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	91 427 321 €	50,29 %	3,29%
Variable	90 365 316 €	49,71 %	0,44%
Ensemble des risques	181 792 637 €	100,00%	1,87%

Le taux d'intérêt moyen s'établit à 1,87% soit une diminution de 0,09% par rapport à 2017.

Ce résultat s'explique par la baisse continue des index variables qui tirent le taux moyen vers le bas et la contractualisation d'un prêt à taux zéro avec la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 1.9 M€.

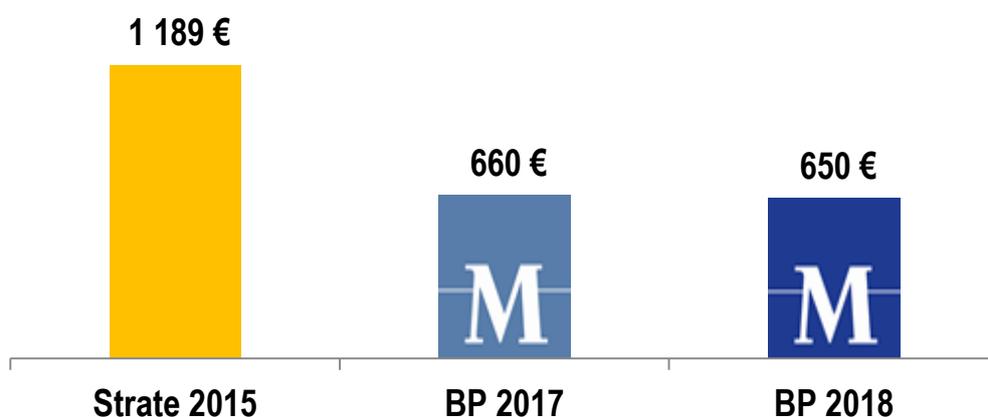
Ainsi, le taux moyen des index variables sur l'année 2017 s'établit à 0.44 % pour une dette en taux fixe à 3.29%. La Ville continue sa politique de diversification des prêteurs et des modes de financement. Les retours du secteur bancaire montrent la grande confiance dont bénéficie le financement de la Ville de Montpellier : 100% des établissements consultés répondent à nos appels d'offre. En 2017, 32 M€ ont été attribués sur environ 166 M€ proposés par les organismes bancaires.

La plupart de nos amortissements s'effectuent de manière linéaire (amortissement constant, échéances dégressives), ce qui explique que l'extinction de notre dette présente un profil régulier et ne présente pas d'à-coups. En revanche, elle est éloignée car les choix de durée ont souvent été de 20 ans et au-delà.

Compte tenu de l'absence de produits structurés et de notre gestion responsable des emprunts, notre encours présente toujours un risque CBC¹⁴ de catégorie 1A, à sécurité maximale.

L'encours de dette de la Ville de Montpellier est maîtrisé, comme en témoigne la comparaison avec la moyenne nationale. L'encours de dette par habitant est en effet inférieur de 45 % à la moyenne des communes de notre strate¹⁵.

Encours de dette / population



Un encours de dette inférieur de 45 % à la moyenne de la strate

¹⁴ Charte de Bonne Conduite – Charte GISSLER

¹⁵ Source DGCL – Comptes de gestion 2015 - Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris

1.2.3.5. *L'attribution de compensation : 40,3 M€*

L'attribution de compensation prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes attachées aux compétences transférées à la Métropole.

Il est à noter que l'attribution de compensation (AC) permet de :

- S'assurer que les transferts de charges respectent le principe de neutralité budgétaire,
- Trouver une juste répartition entre l'équilibre financier de la Ville et la capacité à intervenir de la Métropole.

En 2018 l'AC prévisionnelle est estimée à **40,3 M€** du fait des transferts et développements de compétence pour 2018. Ce montant intègre notamment le transfert de la taxe de séjour à la Métropole.



1.2.3.6. *Les dépenses d'ordre : 23,9 M€*

Les dépenses d'ordre n'engendrent ni encaissement, ni décaissement : elles désignent des écritures comptables contrebalancées par une recette d'ordre en section d'investissement.

Dotation aux amortissements : **21 M€**

La dotation aux amortissements est le montant de la dépréciation subie par les éléments de l'actif (construction, machines, véhicules ...) du fait de leur usure ou de leur obsolescence consécutive à leur utilisation au cours de l'exercice.

Le virement à la section d'investissement : **2,9 M€**

Le virement est une dépense de la section de fonctionnement qui entraîne une recette du même montant en section d'investissement.

1.3. La section d'investissement

1.3.1. Les recettes d'investissement : 133,5 M€

Les recettes d'investissement sont attendues à 133,5 M€ en 2018. Elles se répartissent comme suit :

1.3.1.1. Les recettes d'ordre : 24,9 M€

Ces **24,9 M€** sont la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement présentées dans le paragraphe précédent (23,9 M€) et comprennent également une dotation pour les acquisitions à l'euro symbolique, en dépenses et en recettes d'ordre d'investissement (1 M€).

1.3.1.2. Le fonds de compensation de la TVA : 5,6 M€

Le montant du FCTVA prévu au budget 2018 est estimé à **5,6 M€**. Cette somme porte sur les investissements réalisés en 2017.

L'évolution prévisionnelle en 2018 est en baisse de 6% en raison d'une inscription prudente concernant le volume total d'investissements réalisés en 2017.

Il convient de noter que la Ville prévoit également des recettes de fonctionnement au titre du FCTVA pour **0,3 M€** ; il est désormais possible pour les collectivités de récupérer une partie de la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement (dépenses d'entretien des bâtiments publics).

1.3.1.3. Les subventions et participations reçues : 6,9 M€

Les subventions d'investissement notifiées par nos partenaires permettront cette année de participer au financement d'opérations structurantes pour la Ville à hauteur de **6,9 M€**.

Les principales subventions concernent les projets suivants :

Fonds de concours enfouissement lignes à haute tension	2,2 M€
Fonds de concours ZAC Rive Gauche	2,1 M€
Fonds de concours ZAC République	1,2 M€
Subvention CAF crèche EAI	0,6 M€
ZAC Blaise Pascal	0,5 M€
Subvention CAF crèche des Arceaux	0,3 M€

1.3.1.4. Les produits des cessions : 2,2 M€

L'action foncière de la Ville de Montpellier traduit la politique de gestion active du patrimoine qu'elle met en œuvre. Ainsi, **2,2 M€** de cessions immobilières (locaux, parcelles) sont prévues au titre de 2018.

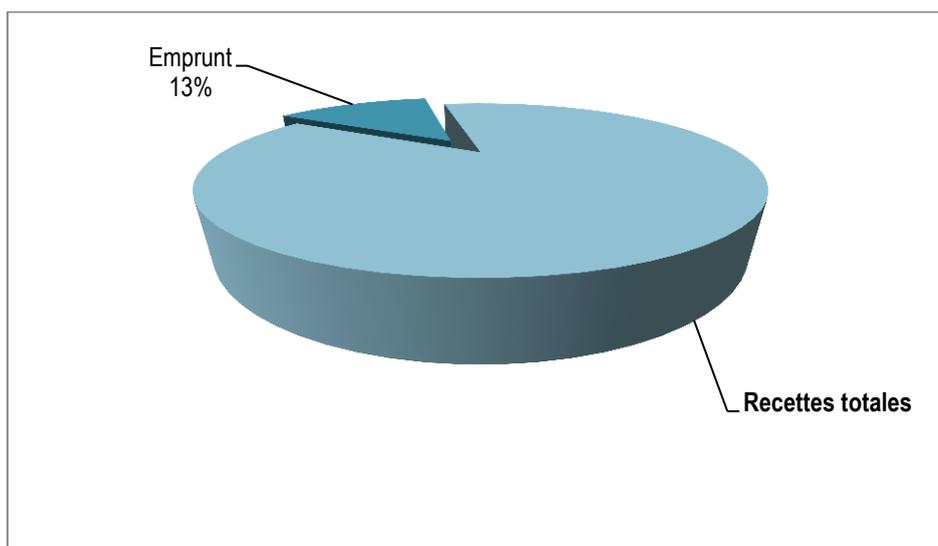
1.3.1.5. Les remboursements d'avances : 16,5 M€

Dans le cadre de conventions de mandat avec la SERM, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances annuelles. Pour 2018, **16,5 M€** sont prévus au titre du remboursement des avances consenties sur les opérations suivantes :

- Petit Bard : **6 M€**
- Grand Cœur : **3 M€**
- Ovalie : **4 M€**
- Parc Marianne : **3 M€**
- Jardin de la Lironde : **0,5 M€**

1.3.1.6. Le recours à l'emprunt : 58,6 M€

L'emprunt d'équilibre du BP 2018 s'élève à **58,6 M€**. Il s'agit du montant maximum que la Ville sera amenée à contracter. Cet emprunt financera 65 % des dépenses d'équipement. Il représente **13 %** des recettes totales (fonctionnement et investissement) de la Ville.



1.3.1.7. Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 14,8 M€

14,8 M€ sont également prévus sur 2018, en dépenses et en recettes au titre d'un Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR), permettant de réaliser des opérations de gestion active de la dette.

Il s'agit d'un « crédit revolving » conclu en 1995 entre la Ville et Dexia Crédit Local de France, dont le dernier réaménagement, en 2004, établit la durée jusqu'en 2024, les plafonds annuels d'encours (32 M€ à l'origine, 14.8 M€ au 01/01/2018) et les niveaux de marges applicables (0.12% sur Eonia, 0.07% sur Euribor et 0.17% sur TAG et TAM, index non floorés). Ce contrat est intéressant pour la Ville du fait de ses conditions financières avantageuses ainsi que de sa souplesse : il permet de réaliser des tirages et des remboursements en fonction des besoins et de minimiser les frais financiers.

La Ville a par le passé mis en œuvre ce contrat à très court terme (quelques jours) en fin d'année, en tirant le montant nécessaire à l'équilibre financier au moment du compte administratif et en procédant au remboursement

au cours des premiers jours de janvier dès que sa trésorerie le permet. Depuis 2013, il n'a pas été nécessaire d'avoir recours au CLTR.

1.3.2. Les dépenses d'investissement : 133,5 M€

Depuis le début du mandat, nous avons comme priorité pour notre Ville de pouvoir dégager des marges de manœuvre sur le long terme.

La maîtrise de nos charges de fonctionnement, la gestion méthodique et rigoureuse de notre dette ainsi que le respect des grands équilibres financiers de la Ville nous permettent de financer un plan pluriannuel d'investissement cohérent et dynamique.

Le budget total en dépenses d'investissement s'établit à **133,5 M€** pour 2018.

1.3.3.1. Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 14,8 M€

Ce montant est la contrepartie de la recette du CLTR présentée en page précédente.

1.3.3.2. Le remboursement du capital de la dette : 12,4 M€

Le remboursement du capital de la dette pour 2018 est prévu à hauteur de **12,4 M€**.

L'annuité de la dette évoluera de la façon suivante :

Dette en K€	2017	2018	Evolution
Intérêts	4,8 M€	4,0 M€	-16,7 %
Capital	14,1 M€	12,4 M€	-11,8 %
Annuité	18,9 M€	16,4 M€	-13,2 %

L'encours de la dette de la Ville de Montpellier s'établit au 1^{er} janvier 2018 à **181,3 M€**. Pour rappel, notre encours de dette était de 230 M€ à la fin 2014.

A ce jour, l'encours de notre dette ne comprend aucun produit structuré et au regard de la classification des risques de la Charte de Bonne Conduite GISSLER¹⁶, Montpellier affiche la position la plus sûre (1A).

1.3.3.3. Les avances infra-annuelles : 15,5 M€

Dans le cadre de Conventions de mandat avec la SERM et la SA3M, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances infra-annuelles. Pour 2018, **15,5 M€** sont prévus au titre du versement de ces avances sur les opérations suivantes :

- Petit Bard : **6 M€**
- Grand Cœur : **2 M€**
- Ovalie : **4 M€**

¹⁶ Charte de Bonne Conduite GISSLER - allant de 1A : très bonne gestion à 6F : gestion très risquée

- Parc Marianne : **3 M€**
- Jardin de la Lironde : **0,5 M€**

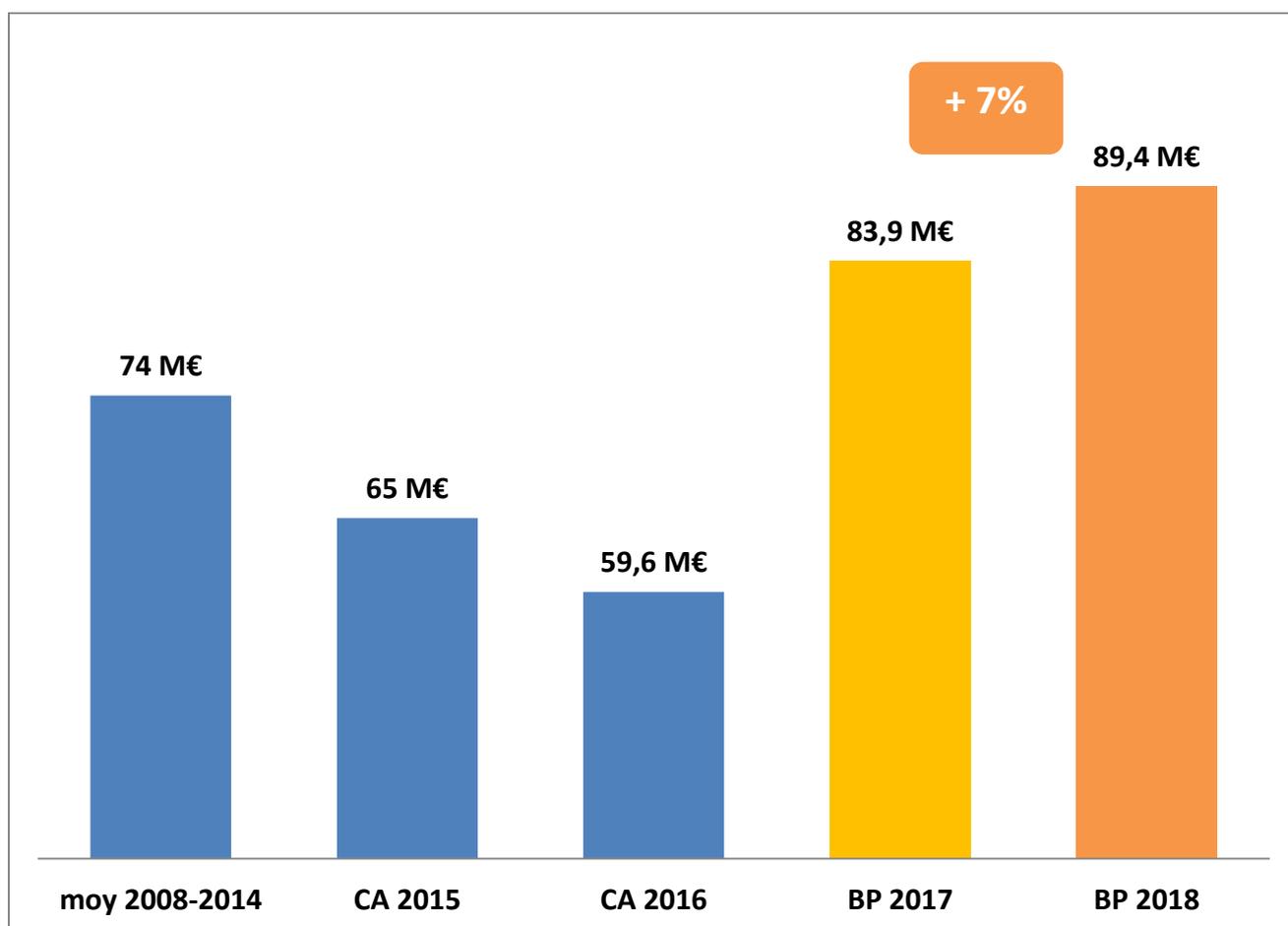
1.3.3.4. Les dépenses d'équipement : 89,4 M€

La Ville fait le choix pour 2018 de conserver un dynamisme important de dépenses d'équipement, qui jouent un rôle majeur dans l'emploi et l'économie locale. Ainsi **89,4 M€** de dépenses d'équipement¹⁷ sont budgétées (dont 5,5 M€ de financement d'investissement Métropole).

Il convient de rappeler que depuis 2015, les dépenses de voirie, auparavant portées par le budget communal, émergent désormais au budget métropolitain.

L'évolution des dépenses d'équipement à périmètre constant (hors Hôtel de Ville et hors voirie) s'établit comme suit :

Evolution des dépenses d'équipement à périmètre constant

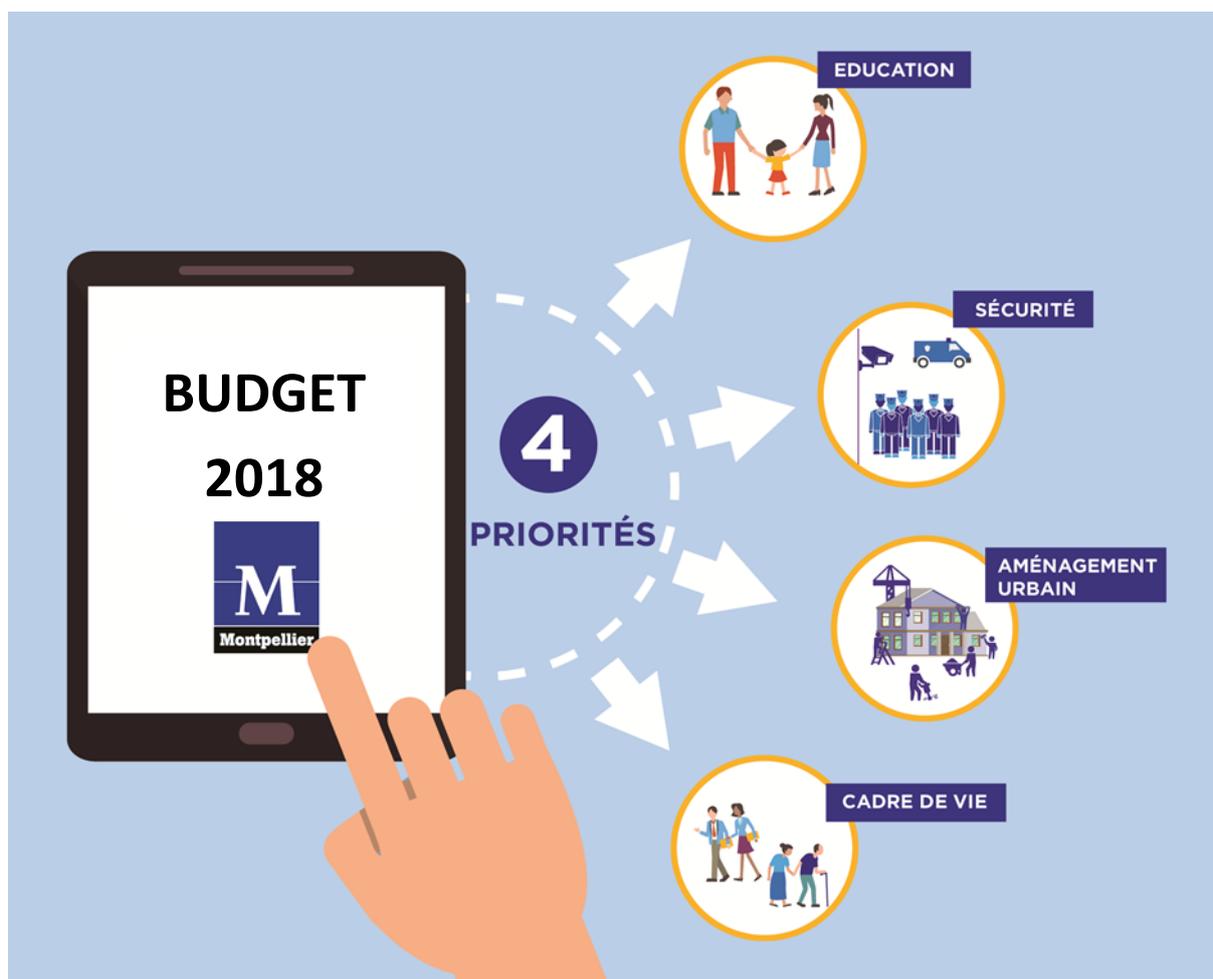


¹⁷ Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) se trouve en annexe de ce rapport



2. Nos priorités pour 2018

Nous poursuivrons en 2018 la co-construction des projets avec les habitants. Cette action de proximité nous permet d'élaborer ensemble les investissements de demain autour de quatre priorités.



2.1. Première priorité : l'éducation et l'enfance

Le budget consacré à l'éducation et à l'enfance sera le premier budget de la Ville en 2018 : 30% des dépenses réelles et **35,7 M€** de crédits d'équipements seront consacrés à cette thématique. A travers cet engagement fort la Ville souhaite produire un cadre éducatif permettant à chaque enfant montpelliérain de s'épanouir et de réussir sa scolarité.



35,7 M€ investis pour l'éducation et l'enfance en 2018

Afin de répondre à l'évolution démographique importante que connaît la Ville de Montpellier, nous prévoyons la construction de 11 nouvelles écoles d'ici à 2024.

Favoriser la réussite scolaire et le développement de l'enfant et donner toutes ses chances à l'adulte de demain pour réussir son parcours professionnel et son intégration sociale fait partie de nos préoccupations essentielles. Nous tenons à garantir à tous les citoyens de Montpellier, élèves et parents d'élèves, de bonnes conditions d'accès au savoir et des moyens favorisant le bien vivre ensemble.

Pour y parvenir, nous mettons en œuvre une politique éducative ambitieuse dès le plus jeune âge en travaillant aux côtés de nos partenaires (Caisse d'Allocations Familiales et Education Nationale). Soulignons que cet engagement a permis à la Ville de recevoir le titre « Ville amie des enfants » décerné par le Comité Français de l'UNICEF en juin 2017, rejoignant ainsi un réseau composé de 226 villes de France.

Ville amie des enfants
partenaire **unicef** 

2.1.1. Enfance

ENFANCE : 33,3 M€



Aujourd'hui, près de 4000 enfants sont reçus chaque jour en accueil régulier ou occasionnel dans les établissements montpellierains municipaux, associatifs ou privés ainsi que chez les assistantes maternelles.

La Ville de Montpellier mène depuis de nombreuses années une politique revendiquée en faveur de la famille. Elle manifeste un intérêt tout particulier au développement de l'accueil des jeunes enfants.

Le Conseil municipal poursuit sa politique volontariste avec un effort financier conséquent : la Ville prévoit pour 2018 un budget total de **33,3 M€** pour la petite enfance.

Financement Ville : 14,7 M€
Financement CAF : 11,4 M€
Financement familles : 2,8 M€

COÛT DE LA CRÈCHE



La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault participe au financement des établissements d'accueil des jeunes enfants sous forme de prestation de service (PSU) destinée à couvrir une partie de leur frais de fonctionnement. Pour cela, une convention d'objectifs et de financement est signée entre la CAF et la Ville, en tant que gestionnaire des établissements municipaux. Au titre du Contrat Enfance Jeunesse, la CAF apporte également son soutien financier à la Ville tant pour la gestion municipale que pour les établissements associatifs ou privés qui bénéficient d'un soutien de la ville.

Créations et extension de crèches

Construction de la crèche E.A.I. : **1,7 M€**

(AP : 3,5 M€)

Extension de la crèche Thérèse Sentis
(augmentation de la capacité d'accueil de 20 places) : **1,1 M€** (AP : 1,4 M€)



De nouvelles places de crèche en 2018



Des travaux dans les quartiers

1,4 M€ de crédits hors programme sont prévus en 2018 pour l'enfance, et viendront financer des dépenses de rénovation et d'entretien des crèches et le regroupement de l'actuelle crèche *Pinocchio* et de la halte-garderie *L'île aux trésors* (augmentation de 17 places pour atteindre 72 places prévues).

Le maillage du territoire

6	relais assistantes maternelles
23	crèches associatives
17	crèches collectives municipales
2	crèches familiales
13	multi-accueils municipaux
1	jardin d'enfants municipal



2.1.2. Réussite éducative

REUSSITE EDUCATIVE : 93 M€



A Montpellier, 21 960 élèves sont actuellement accueillis dans 123 écoles dont la Ville de Montpellier assure à la fois l'entretien, la rénovation et la construction. A ce titre nous prévoyons la création de 11 nouvelles écoles d'ici à 2024. En parallèle, nous revalorisons les dotations versées aux écoles de près de 4% en 2018 pour atteindre 41€ par enfant.



Perspective du groupe scolaire Germaine Richier

Créations et extensions de groupes scolaires

- Construction groupe scolaire Benoite Groult (Euromédecine) : **7,5 M€** (AP : 12 M€)
- Construction groupe scolaire Germaine Richier (Ovalie 2) : **4,1 M€** (AP : 12 M€)
- Construction nouveau groupe scolaire Mosson Grand Mail : **0,6 M€** (**nouvelle AP : 15 M€**)
- Extension école maternelle Pape Carpentier **1,2 M€** (AP : 4 M€)
- Construction groupe scolaire de 15 classes dans le quartier Port Marianne : **0,6 M€** (AP : 11 M€)
- Groupe scolaire ZAC Restanque : **0,3 M€** (AP : 11 M€)
- Ecole Malraux : **0,3 M€** (AP de 10,6 M€)
- Ecole Figuier Bert Hugo : **0,1 M€** (AP : 2,5 M€)

DEUX NOUVEAUX GROUPES SCOLAIRES PREVUS : MOSSON ET COTEAU

Travaux et acquisitions dans les écoles 6 M€ de crédits hors programme prévus

Rénovations, grosses réparations et agrandissements des écoles : **3,2 M€**

Travaux pour ouvertures de classes : **1 M€**

Travaux de menuiserie extérieures des écoles : **0,3 M€**

Matériel informatique scolaire : **0,3 M€**

Travaux jeux de cours et sols souples : **0,2 M€**



Deux nouvelles AP consacrées à de nouveaux groupes scolaires

La construction d'un groupe scolaire de 20 classes dans le quartier Mosson Grand Mail est lancée pour une ouverture à la rentrée 2021. Cette ouverture vient répondre notamment aux besoins des quartiers Mosson et Pierre Vives.

De plus, une nouvelle AP d'un montant de 15 M€ est proposée pour le groupe scolaire ZAC Coteau qui ouvrira ses portes en 2022.

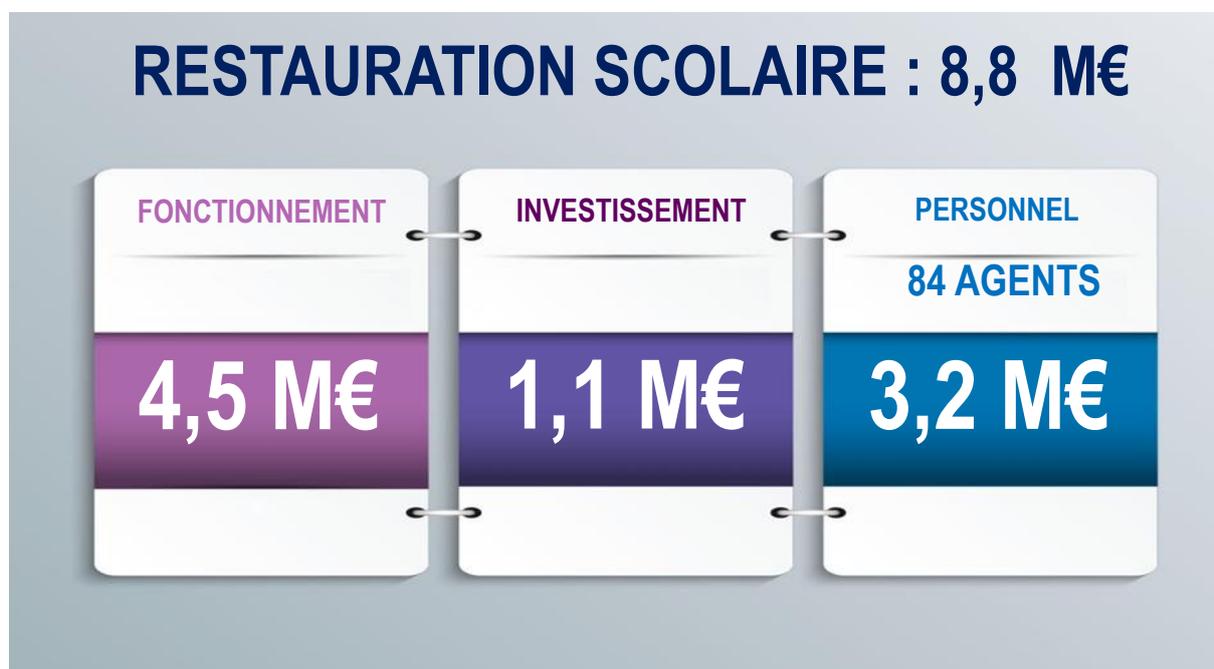


Travaux et acquisitions dans les écoles 6 M€ de crédits hors programme prévus

Maintien en fonctionnement école primaire François Rabelais : **0,2 M€**

Travaux de confort thermique dans plusieurs écoles : **0,2 M€**

2.1.3. La restauration scolaire



12 800 repas sont servis chaque jour aux enfants, et 1 770 000 repas sont fabriqués chaque année pour les 84 restaurants scolaires et 46 centres de loisirs que compte la Ville. Plus de 18 000 enfants sont inscrits dans les restaurants scolaires.

Le projet « Ma cantine autrement » se poursuivra jusqu'en 2020. Ses objectifs sont notamment d'optimiser la qualité de la distribution des repas dans les restaurants scolaires, de lutter contre le gaspillage alimentaire, ou encore de développer l'intégration de circuits de proximité et de l'agriculture biologique dans les menus.

Une nouvelle cuisine centrale pour 2020

Une nouvelle AP d'un montant de 25 M€ est lancée pour 2018 pour la construction d'une nouvelle cuisine centrale, afin d'accompagner la progression annuelle du nombre d'enfants inscrits. L'objectif est de disposer d'une capacité de production de 25 000 repas par jour, ce qui permettrait de couvrir les besoins de la Ville (16 000 repas /jour à l'horizon 2020) puis les besoins d'autres communes dans un second temps. Le lancement des travaux est prévu à l'été 2019 pour une ouverture de la nouvelle cuisine centrale à la rentrée 2020.

**UNE NOUVELLE AP DE 25 M€
POUR LA NOUVELLE CUISINE
CENTRALE**



Plan anti-gaspillage 2017-2018

En 2018 nous inscrivons au BP 50 K€ en dépenses de fonctionnement et 10 K€ en dépenses d'investissement pour lutter contre le gaspillage alimentaire à tous les niveaux de la chaîne (généralisation du tri, plan d'alimentation responsable). Les résultats de la démarche effectuée en 2016 dans 6 restaurants scolaires pilotes montrent que le poids des restes par repas et par enfant a diminué de 24%. En 2018 cette démarche associe 6 nouveaux groupes scolaires pilotes.

Les dépenses d'équipement

Frais d'études de construction d'une nouvelle cuisine centrale : **0,4 M€ (nouvelle AP de 25M€)**

Réhabilitation de la cuisine centrale : **0,4 M€ (AP : 2 M€)**.

Travaux et acquisition de matériel dans les restaurants scolaires : **0,4 M€**



2.1.4. Les ALSH (Accueils de loisirs Sans Hébergement)

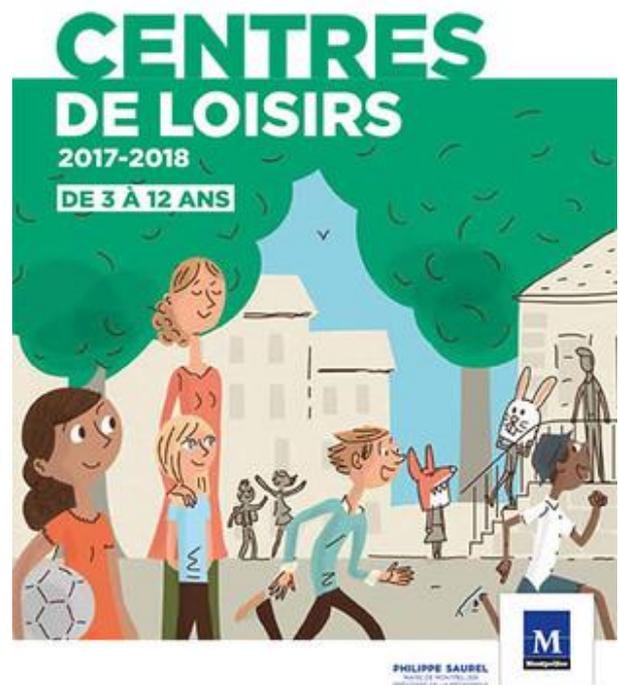
CENTRES DE LOISIRS

FONCTIONNEMENT COURANT : 0,9 M€
PERSONNEL : 0,2 M€



21 centres de loisirs municipaux

2600 places d'accueil de loisirs sans hébergement sont disponibles sur Montpellier. Au total 21 centres de loisirs municipaux et 25 centres de loisirs associatifs sont présents sur l'ensemble des quartiers de la ville. Ils sont gérés par des professionnels de l'animation qui encadrent des équipes formées spécifiquement à l'accueil et à la pédagogie des enfants.



2.2. L'aménagement urbain

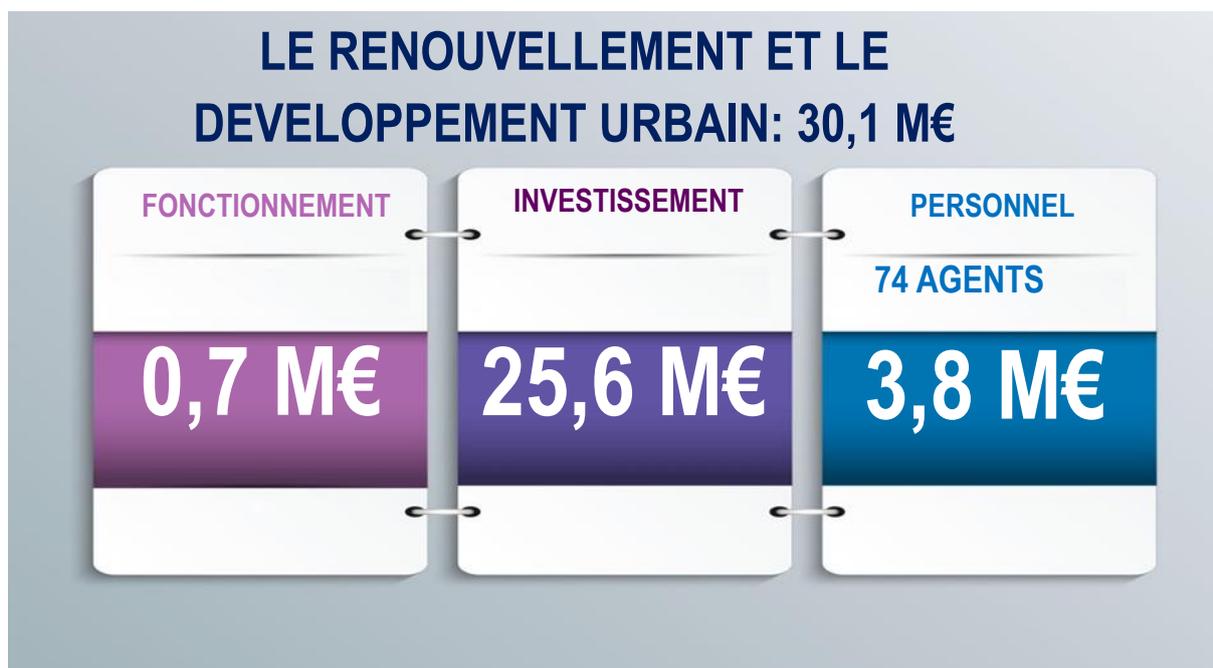


La Ville poursuit en 2018 la co-construction des actions menées en matière de renouvellement, de développement urbain et de mise en valeur de notre patrimoine.

La municipalité a pour objectif de continuer à améliorer le cadre de vie des Montpelliérains en intervenant de façon cohérente et concertée.

Montpellier doit continuer à irriguer l'ensemble du territoire : pour une Métropole attractive, il faut un centre urbain qui l'est tout autant.

2.2.1. Le renouvellement et le développement urbain



La politique de renouvellement et de développement urbain conduite par la Ville vise à faire évoluer en douceur son territoire en développant de façon équilibrée anciens et nouveaux quartiers. 2018 sera ainsi l'occasion de poursuivre notre politique d'aménagement concertée sur les espaces publics de proximité afin de continuer à accroître l'attractivité de notre centre-Ville. Cet objectif passe notamment par la mise en valeur de notre centre piétonnier, qui est l'un des plus importants d'Europe.

Nos actions en matière d'aménagement contribuent ainsi à la qualité de vie de chacun ainsi qu'au rayonnement de Montpellier.

Grand Cœur

Grand Cœur

Concessions publiques d'aménagement SERM et SA3M : **1,5 M€**

L'opération Grand Cœur vise depuis 2003 à protéger, mettre en valeur et dynamiser le patrimoine historique, le cadre bâti et l'espace public du quartier centre. Le centre-ville n'est vivant que s'il est disponible, attractif et confortable pour ses habitants mais aussi tous les habitants de l'agglomération dont il constitue l'espace public majeur.

Halles Laissac

Construction des Halles Laissac : **4 M€** (AP : 7,6 M€). Les nouvelles Halles Laissac seront entièrement repensées, en lien avec la place et les quartiers environnants. Fruit d'un travail concerté, ces halles seront un lieu de vie et d'échange, qui contribueront pleinement à la dynamisation du centre-ville et à l'amélioration du cadre de vie.



Renouvellement urbain

Projet de Renouvellement Urbain Cévennes : **2,4 M€** (AP : 15,4 M€)
ANRU 2 : **0,3 M€** (AP : 0,5 M€)
Interfaces Habitat SERM et SA3M : **0,4 M€** (AP : 2,5 M€)

Développement urbain

Projet cité culturelle et créative EAI : **7 M€** (AP : 12,4 M€)
Enfouissement des lignes haute tension : **2,4 M€** (AP : 6,7 M€)
Action foncière (acquisition de terrains) : **2,3 M€** dont **0,7 M€** pour le groupe scolaire Port Marianne
Quartier Rive gauche équipements publics : **2,5 M€** (dont 1,4M€ pour le groupe scolaire, **nouvelle AP de 8,1 M€**)
Boulevard Nina Simone phase 2: **0,9 M€** (AP 9 M€)
Consuls de mer (**nouvelle AP de 1,6 M€**) : **0,7 M€**

ZAC Restanque : 0,3 M€ (nouvelle AP de 13,4 M€)



Projet EAI

**UNE NOUVELLE AP DE 13,4 M€
POUR LA ZAC RESTANQUE**



Valorisation du patrimoine

Réfection des sols de l'avant place royale du Peyrou : **1,2 M€** (AP : 2,5 M€)

Travaux de rénovation du Polygone : **0,7 M€**

Pont Vialleton, une des entrées historiques de la Ville de Montpellier : **0,6 M€** (AP : 2 M€)

Aménagement place Laissac : **0,4 M€** (AP : 1,8 M€). Cette place a vocation à constituer un lieu emblématique du centre-ville s'intégrant de façon harmonieuse dans son quartier et son environnement.

Devantures commerciales : **0,1 M€** (AP : 1,3 M€)

Ravalement subventions : **0,1 M€** (AP : 0,8 M€)

Etude jardin des héros: **0,1 M€**

Extension de GAROSUD (bâtiment mutualisé Métropole) : **0,2 M€** (4,7 M€)

FRENCHTECH Montpellier

Montpellier est l'une des premières métropoles à avoir obtenu le label French Tech, c'est la reconnaissance du dynamisme de la Métropole.

Participation de la Ville : **0,5 M€** (AP : 0,9 M€)

Loyer versé par la Métropole : **0,2 M€ HT**



Le financement des investissements Métropole

La Ville consacre un montant de **5,5 M€** pour le financement opérations de voirie et d'espaces publics menées par la Métropole, dont **1M€** au titre du service de proximité Montpellier au Quotidien.

Montpellier au quotidien

Outre 1 M€ de subventions à la Métropole, Montpellier au quotidien comprend 0,2 M€ déployés sur les compétences de la Ville.

Montpellier au Quotidien est au service des Montpelliérains pour des interventions rapides sur des problèmes de la vie quotidienne. Montpellier au quotidien permet de répondre de façon directe aux demandes des citoyens relatives à l'espace public, par le biais du numéro vert (appel gratuit depuis un appareil fixe) et des courriers traités. Une carte interactive des travaux est désormais consultable sur le site Internet de la Ville.



2.2.2. La mise en accessibilité



Accessibilité : 35 M€ investis

Depuis la loi du 11 février 2005, la Ville s'est engagée dans une démarche sans précédent visant à rendre accessible les établissements et sites publics aux personnes à mobilité réduite. La mobilisation totale de crédits est de **35 M€**. En 2018, le montant alloué aux travaux d'accessibilité est de **2,7 M€**.

Les travaux d'accessibilité prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) en 2018 concernent les bâtiments suivants :

Bâtiments concernés	
Ecole élémentaire Spinoza	Ecole MACE
Ecole élémentaire Jules Simon	Crèche 7 nains
Ecole élémentaire Jacques Brel	Crèche La Petite Sirène
Ecole élémentaire Jeanne d'Arc	Halte-Garderie Europa Assas
Ecole élémentaire Sigmund Freud	Maison pour tous Frédéric Chopin
Ecole Paul Langevin	Gymnase Marcel Cerdan
Gymnase Louis Nègre	Gymnase Micheline Ostermeyer
Salle Manuel Pazos	Centre de loisir Astérix
Salle de sport Babotte	Hôtel Sully Maison des relations internationales
Ecole maternelle Pape Carpentier	Eglise St Denis
Eglise Sainte Eulalie	Eglise Notre Dame des Tables
Château de Grammont	

2.2.3. Propreté, hygiène et salubrité

Lutte anti-tags

Depuis 2015 le nettoyage des voies publiques est une compétence métropolitaine. Néanmoins la Ville a conservé la lutte anti-tags (**1,1 M€**) ainsi que le nettoyage des halles et marchés.



Installation de toilettes publiques

De nouvelles toilettes publiques en 2018

En concertation avec les habitants, la Ville prévoit d'installer 20 nouvelles toilettes publiques d'ici 2020. En 2017, **11 nouveaux sites ont été équipés en fonction des lieux déterminés par les Montpelliérains**. La concertation est en cours avec les habitants de chaque quartier pour déterminer les nouvelles installations pour 2018 : **0,8 M€** sont prévus à ce titre. Rappelons que le coût par toilette s'élève à 25 K€ (installation, matériel et fournitures, nettoyage, réparation ...). Toutes les toilettes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et sont gratuites.

Hygiène et salubrité

En 2018 l'effort en faveur de l'hygiène et la salubrité restera important : **0,5 M€** y seront consacrés.

Cette action se décline en plusieurs axes, notamment :

- Hygiène du milieu urbain ;
- Lutte contre le bruit ;
- Inspections au titre de la sécurité sanitaire des aliments ;
- Lutte anti-vectorielle et salubrité : désinfection, dératisation, désinsectisation.
- Participation à l'entente interdépartementale contre la démoustication.



2.3. La sécurité et la lutte contre les incivilités



La sécurité est un droit fondamental de nos concitoyens. Depuis le début du mandat, la Ville a renforcé considérablement les moyens de la sécurité, par le biais d'une forte augmentation des effectifs de la police municipale et l'installation de la vidéo-protection. Les Montpelliérains bénéficient ainsi de la 6^e police municipale de France, dont l'action est au plus proche des citoyens. En parallèle, le développement de la vidéo-protection permet de renforcer la sécurité des personnes en jouant un rôle de prévention majeur dans les espaces publics. La Ville continue en outre ses efforts de mise en sécurité des bâtiments accueillant nos enfants.

SECURITE : 13,4 M€



182 POLICIERS MUNICIPAUX

La sécurité à Montpellier, ce sont 182 policiers municipaux et plus de 300 dispositifs de vidéo protection prévus afin d'assurer le maillage du territoire. Les effectifs de la Police Municipale étaient de 129 agents en 2013, ils seront de 182 agents en 2018 soit une augmentation de **41 %**.

La surveillance de la voie publique et de l'environnement urbain ainsi que la vidéo-protection sont des missions régulières de la Police Municipale visant à assurer le bon ordre, la salubrité, la tranquillité et la sécurité publique.

Police Municipale : + 41% d'effectifs supplémentaires depuis le début du mandat

Grâce aux nouveaux recrutements de policiers municipaux et à la mise en place d'un poste de commandement mobile, l'action en faveur de la sécurité s'est considérablement renforcée depuis le début du mandat.





Une AP de 6 M€ pour sécuriser les crèches et les écoles

La sécurisation des écoles et des crèches de la Ville de Montpellier continue en 2018.

Mise en sûreté des établissements scolaires : **1,8 M€** (AP : 5 M€)

Mise en sûreté des établissements accueillant de jeunes enfants : **0,3 M€** (AP : 1 M€)

Les mesures prévues pour sécuriser le périmètre des bâtiments concernent notamment l'installation de serrures électroniques et visiophones, le renforcement et l'occultation des clôtures, des modifications des portails et portillons ou encore la pose de barreaudages sur les vitrages extérieurs (en rez-de-chaussée notamment).

Vidéo protection

Afin de contribuer au rayonnement d'une ville festive et touristique, un plan pluriannuel de développement de la vidéo-protection, dont le rôle préventif a été largement prouvé, a été mis en place depuis 2014. **0,3 M€** (AP 1,9 M€) de crédits sont prévus au budget 2018 sur cette thématique. A ce jour, la Ville dispose de 294 caméras de voie publique, et le projet visant à porter ce nombre à 314 caméras a été validé par autorisation préfectorale. Il est proposé pour 2018 une extension de 15 caméras de vidéo-protection urbaine et l'aménagement de deux postes d'opérateurs dans le cadre de la vidéo verbalisation.



Lutte contre les incivilités

La commune poursuit en 2018 son engagement en faveur de la propreté de la Ville : les effectifs des agents de régulation de la brigade de propreté et des incivilités (BPI) seront accrus par le biais de la reconversion prévue d'agents d'ASVP ; ces agents pourront dresser des PV en vue de sanctionner les incivilités qui contribuent à dégrader l'environnement (dépôts sauvages, sacs poubelles laissés à terre...).

2.4. La qualité de vie



Montpellier est une ville où il fait bon vivre. Le budget 2018 vise à maintenir cette qualité de vie et transcrit notre objectif de permettre à tous les Montpelliérains d'avoir accès aux richesses et au dynamisme de notre Ville. Concrètement, nous voulons que chaque génération puisse trouver à Montpellier les moyens de son épanouissement ainsi qu'un accès facilité aux services publics, quel que soit le niveau de ses ressources. Chaque jour, les Montpelliérains construisent des liens sociaux forts dans des domaines tels que la culture ou les sports, notamment à travers les Maisons Pour Tous ; notre action vise à développer nos services publics comme vecteurs du lien social.



2.4.1. La culture

CULTURE : 11,9 M€



La culture est une ambition forte de la municipalité. Notre Ville dispose à la fois d'équipements de proximité et d'équipements emblématiques rayonnant en France ainsi qu'à l'international. Le MoCo (Montpellier contemporain), qui rassemblera en 2019 le centre d'art, la Panacée et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts symbolise l'ambition internationale de la Ville. Nous souhaitons également préserver notre riche patrimoine, en conduisant des travaux de mise en sécurité et de restauration.



L'hôtel Montcalm qui accueillera le MoCo en 2019

Montpellier Contemporain (MoCo)

L'hôtel Montcalm accueillera en 2019 le futur centre d'art contemporain public MoCo, résolument tourné vers les collections privées et publiques du monde entier. Une subvention de **2,2 M€** au MoCo est prévue au budget 2018.

Fête de la musique

Pour la 37^{ème} édition de la fête de la musique, les Montpelliérains pourront profiter de centaines de concerts gratuits dans tous les quartiers de la Ville. **0,1 M€** est affecté à cette manifestation.



ZAT

La 12^{ème} édition des Zones Artistiques Temporaires (ZAT) se tiendra au quartier Près d'Arènes et plus précisément au parc de la Rauze les 14 et 15 avril 2018. Pour la troisième année consécutive la direction artistique est confiée à Pierre Sauvageot. Plus de 160 artistes et 40 000 visiteurs sont attendus pour un budget alloué de **0,5 M€**.

Des lieux de culture pour tous

Travaux dans les archives : **0,5 M€** (AP : 10,6 M€)
Sécurisation du Carré Sainte Anne : **0,4 M€**
(AP : 1,5 M€)



Des travaux sur notre patrimoine culturel

Travaux sur le patrimoine culturel : **0,2 M€**
Projet d'aménagement du hall d'entrée salle Jean Vilar : **0,1 M€**

2.4.2. Maisons pour tous

MAISONS POUR TOUS : 8,6 M€



Avec **8,6 M€ de budget annuel**, les 22 maisons pour tous sont des lieux privilégiés de partage, d'échanges, d'acquisition de connaissances, de découverte, de détente, de sport et de convivialité. Les maisons pour tous proposent plus de 500 activités différentes pour tous les âges et tous les publics sur plus de 1300 créneaux par semaine. 15 000 Montpelliérains pratiquent chaque année une activité en Maison pour tous.

En 2016, 1500 animations ponctuelles (spectacles, expositions, manifestations festives, AG associatives, carnaval, stages...) se sont déroulées dans les maisons pour tous et ont accueilli au total plus de 170 000 participants.

maisons
pour
TOUS

CONCOURS
CRÉATEURS
DE MODE
APPEL À CANDIDATURE

THÈME : *NE FAIS PAS UN PLI*

DANS LE CADRE DE LA 9^E ÉDITION
DU FESTIVAL DE MODE DE FIL EN
AIGUILLE DU 23 AU 25 MARS 2018

M
Montpellier



2.4.3. Sports et jeunesse

SPORTS ET JEUNESSE : 11,8 M€



Avec ses 700 clubs et associations bénéficiant des 270 équipements municipaux, ainsi que de nombreux événements organisés chaque année, Montpellier est la 2e ville sportive après Paris. La Ville de Montpellier offre en effet à chacun la possibilité de pratiquer le sport de son choix, et ce dans des conditions idéales grâce à des équipements de qualité.

Plateaux sportifs	49	Salles de boxe	4
Tennis (dont 2 couverts)	46	Terrains de rugby	3
Boulodromes	32	Pistes d'athlétisme	3
Terrains de foot	25	Jeux de boules lyonnais	3
Salles de sports	23	Skate Park	2
Gymnases	21	Tirs aux armes	2
Multisports	15	Football américain	1
Beach Volley (dont 2 couverts)	8	Quillodrome	1
Parcours course d'orientation	6	Tambourin	1
Plaines de jeux et mini foot	6	Palais des Sports	1
Parcours sportifs	5	Base Ball	1
Murs d'escalade (dont une salle de pan)	5	Divers	8
Bases nautiques et de pleine nature	4		

L'histoire de Montpellier est également liée à celle de son Université, et donc à celle de sa jeunesse. Montpellier est ainsi une des villes les plus attractives et les plus accueillantes pour les étudiants, comme en témoigne le récent classement de l'attractivité des villes universitaires dans lequel la Ville de Montpellier occupe la 3^e place grâce à son rayonnement international et son dynamisme¹⁸.

¹⁸ Classement publié par le magazine l'Etudiant en septembre 2017.

La rénovation du palais des sports Pierre de Coubertin et le Skate-park Grammont

Rénovation du palais des sports Pierre de Coubertin : **0,3 M€ (nouvelle AP de 4,7 M€)**

Skate-park Grammont : **0,1 M€ (nouvelle AP de 4,1 M€)**



DEUX NOUVELLES AP PREVUES POUR LE PALAIS DES SPORTS PIERRE DE COUBERTIN ET LE SKATE-PARK GRAMMONT

Des travaux dans les quartiers

Crédits pour agir sur les installations sportives dans chaque quartier : **1,4 M€**

Automatisation des accès des installations couvertes dans le cadre de l'optimisation et l'entretien des installations et de l'extension des horaires d'ouverture au public : **0,1 M€** (AP : 0,5 M€)

Des travaux dans les quartiers

Travaux dans les gymnases : **0,3 M€**

Travaux dans les stades : **0,3 M€**

Pose de synthétique stade Sabathé : **0,1 M€**

Aménagement sportif lac des Garrigues : **0,1 M€** (AP : 0,8 M€)

Etudes complexe tennis Grammont : **0,1 M€ (nouvelle AP de 1,4 M€)**



Stade Sabathé

Jeunesse et sports

Le service Jeunesse accueille, dirige et informe les jeunes de 12 à 29 ans, qu'ils soient étudiants, actifs ou demandeurs d'emploi. Mais il se veut aussi un lieu convivial avec en accès libre un cyber-espace qui comprend ordinateurs, wifi, imprimante et photocopieur. Mais également un point presse, un espace musique, vidéo et un mur d'expo à la disposition des jeunes artistes. En 2018 le budget total consacré à la jeunesse sera de **1,1 M€**.

Avec la carte Montpellier Sports, chaque Montpellierain peut pratiquer plus de 50 disciplines pour **5€**.



2.4.4. Environnement et espaces verts

ESPACES VERTS ET ZOO : 21,1 M€



Montpellier bénéficie d'une richesse environnementale exceptionnelle, que la Ville cherche à valoriser par sa gestion des parcs et jardins ainsi que par de nouveaux aménagements. Elle s'est engagée dans la transition écologique avec la préservation de la biodiversité, la limitation de la consommation des espaces urbanisés et la modération énergétique. La Ville est désormais totalement « zéro phyto » : elle n'emploie plus aucun produit chimique non agréé. Préservation des sites, extension ou création d'espaces verts, rénovation complète du parc zoologique : la Ville continue de soigner l'environnement des Montpelliérains en 2018.



De nouvelles AP ouvertes pour notre patrimoine naturel

Projet du domaine de Méric : **0,5 M€ (nouvelle AP de 1,1 M€)**. Cette nouvelle AP vise à mettre en valeur ce splendide lieu de notre patrimoine, qui fut la résidence d'été et la source d'inspiration du célèbre peintre Frédéric Bazille.

Jardin de la Reine : **0,1 M€ (nouvelle AP de 1,1 M€)**. Cette nouvelle AP est consacrée au projet de mise en valeur de ce magnifique jardin arboré de 4400 m², qui porte le nom de la Reine Marie de Montpellier.

DEUX NOUVELLES AP OUVERTES POUR LE JARDIN DE LA REINE ET LE DOMAINE DE MERIC

Des travaux pour la biodiversité et l'embellissement de la Ville

Travaux dans les espaces verts (trame verte et bleue, travaux dans les parcs, jardins collectifs, bassins, aires de jeux, etc) : **0,8 M€**

Acquisition de matériel d'espaces verts (bancs, corbeilles, autre matériel) : **0,2 M€**

Fourniture arbres, arbustes et vivaces pour renouvellement et embellissement de la ville : **0,1 M€**

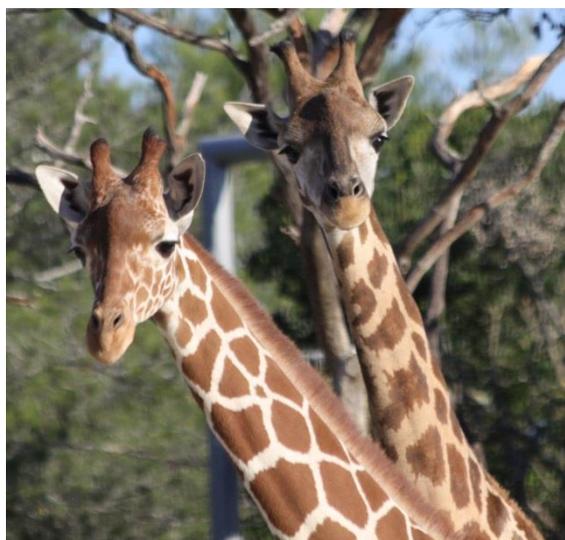


Le Parc Lunaret, lieu majeur et gratuit de la préservation de la biodiversité

Parc zoologique Lunaret : **2,9 M€** (AP : 30 M€)

Le Parc zoologique de Lunaret situé sur le domaine de La Valette s'étend sur près de 60 hectares, avec 1 100 animaux représentant plus de 130 espèces animales peuplant le parc Zoologique. **Ce projet prévoit la rénovation complète et la sécurisation du Parc.** La gratuité sera maintenue pour les visiteurs.

Remplacement de véhicules du parc : **0,1 M€**



Aménagements animaliers

Travaux sur enclos et passerelles : **0,1 M€**

Volières techniques : **0,1 M€**



2.4.5. Soutien aux associations et aux partenaires



Montpellier est caractérisée par la grande richesse de sa vie associative. Elle est ainsi la ville qui offre à travers son imposant patrimoine associatif, mille et une possibilités. A ce jour, plus de 2 500 associations sont recensées sur le portail des associations de la Ville. Lors de la campagne de demande de subvention 2018, **743 projets** ont été déposés et **1549 demandes** de subventions ont été enregistrées.

Antigone des Associations

En septembre se tient l'Antigone des Associations, durant laquelle près de 100 000 personnes viennent se renseigner auprès d'un millier de stands et nouer les contacts indispensables à une bonne intégration dans la vie de la cité.

Cette manifestation citoyenne, conviviale et festive est l'un des événements clés de la rentrée montpelliéraine.



C.C.A.S. : 12,1 M€ de subvention

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) joue un rôle majeur en matière de politique sociale en proposant un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale. La mission du CCAS consiste également à mettre en place des actions et des lieux de vie pour les séniors : la structure assure la gestion de 7 EHPAD et anime de plus le réseau des 17 clubs de l'âge d'or. La subvention prévue pour le CCAS en 2018 s'élève à 12,1 M€.

2.4.6. L'attractivité et le rayonnement de la Ville

L'attractivité de notre Ville est un facteur de développement économique mais aussi d'échanges culturels et de coopérations. Ce budget 2018 viendra une nouvelle fois participer à renforcer l'image de notre Ville en France et à l'international.



Les hivernales

Chaque année ont lieu les hivernales, un marché de Noël du Sud qui dure 4 semaines au cœur de Ville.
Budget des Hivernales 2018 : **0,6 M€**

Les estivales

Les estivales proposent des dégustations, des produits artisanaux, des animations musicales, des conférences ou encore des cours d'œnologie.

En 2016, ce sont plus de 200 000 visiteurs qui sont venus fêter l'été et découvrir les vins de notre région présentés par leurs producteurs. La Ville de Montpellier réitère ainsi en 2018 son soutien à la filière viticole locale dont elle est la fidèle et fière ambassadrice.

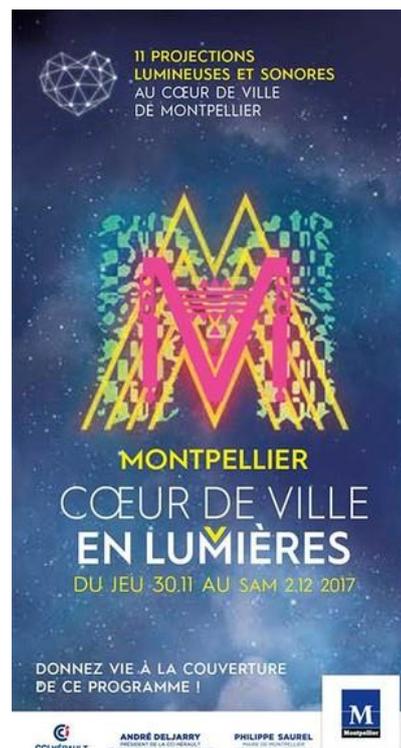
Estivales 2018 : budget de **0,2 M€**



Cœur de Ville en lumière

A l'approche des fêtes de Noël 2018, Montpellier revêtira pour la 5^e année consécutive son habit de lumière et nous emportera dans la rêverie et la chaleur des fêtes de fin d'année. Cet évènement contribue pleinement au rayonnement de notre territoire et à l'animation touristique et commerciale de l'Ecusson.

Cœur de Ville en lumière : **0,5 M€** financés en large partie par nos partenaires.



Illuminations de Noël

Illuminations de Noël : **0,5 M€**

Les fêtes sont l'occasion pour Montpellier d'accentuer son côté féérique. La mappemonde que nous installons sur la Comédie est devenue depuis 2014 un emblème de notre Ville.

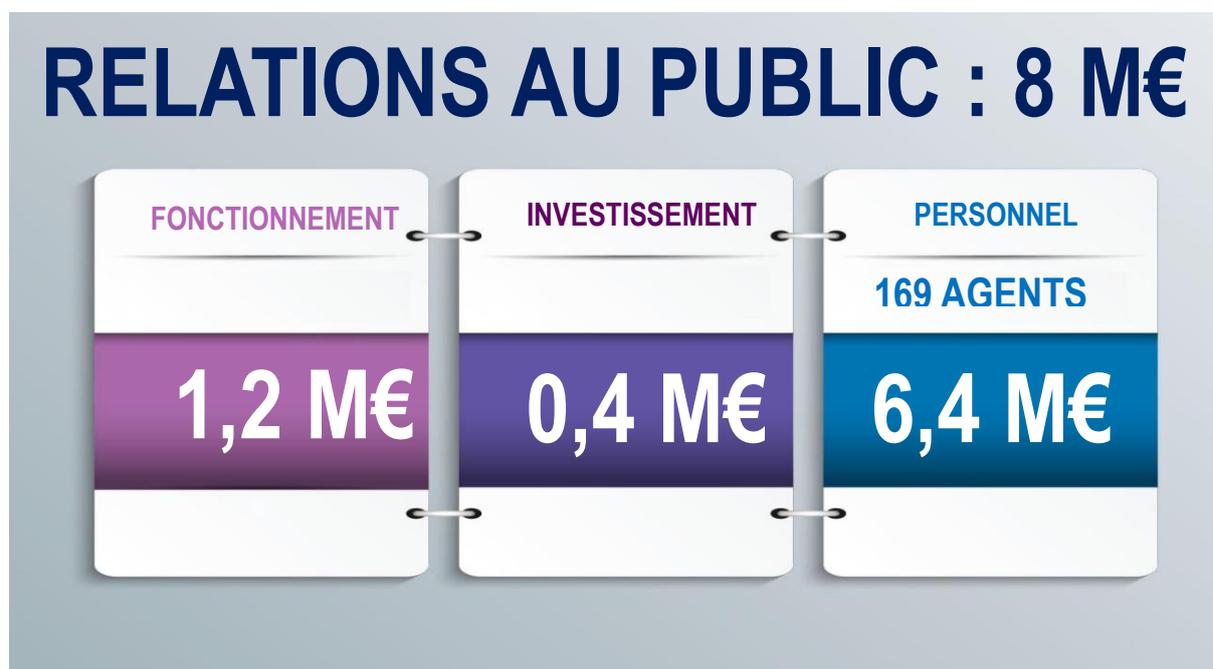
Les jumelages

Au fil des années, son désir toujours plus vif de tisser des liens à travers le monde n'a cessé d'évoluer. Aujourd'hui Montpellier compte 13 villes jumelles aussi éclectiques que dispersées ; un accord de coopération a été signé en octobre 2017 avec la Ville d'Obninsk en Russie. De la mégalopole de Rio de Janeiro ou de Chengdu à la petite ville de Bethléem en Cisjordanie ou encore Heidelberg, Louisville, l'île de Kos, Tibériade, ou encore la ville d'Obninsk en Russie, Montpellier échange et partage ses savoir-faire avec tous, sur tous les continents.





2.4.7. Services à la population



La Ville de Montpellier accompagne chaque étape de la vie des montpelliérains avec la tenue de l'état civil, des élections, du recensement, la délivrance des cartes d'identité et passeports, la vaccination, les mariages.

Notre démarche a été primée en 2016 à la fois par le premier prix Afnor pour la qualité de l'accueil mais aussi par le renouvellement de la certification Qualiville par laquelle la ville s'impose une démarche d'amélioration continue de ses services au public. **Cette enquête a démontré la qualité d'accueil des services municipaux : 97 %** des usagers ont été orientés efficacement et **96 %** jugent que la prestation a été délivrée rapidement.

En 2018 la Ville poursuit ses efforts afin de continuer à améliorer la satisfaction des usagers, et de garantir celle-ci sur les nouvelles missions qui lui ont été transférées par l'Etat (gestion des PACS et demande de changement de prénom).

Montpellier 1^{er} prix pour la relation aux usagers

La Ville de Montpellier, dans un contexte réglementaire entraînant le transfert de nouvelles missions, a su maintenir un service de haut niveau. Ceci est aussi la résultante d'une vision politique qui veut mettre l'utilisateur au cœur de l'action publique. Cet effort sur la durée a été salué au plan national : Montpellier a obtenu le premier prix du baromètre de la qualité de l'AFNOR sur la qualité de la relation aux usagers parmi les villes de plus de 100 000 habitants.





La gestion des PACS ainsi que le changement de prénom sont dorénavant assurés par la Ville

De nouvelles missions au plus proche des usagers

La Ville a hérité de nouvelles missions en 2017. Ainsi, la gestion des PACS qui était assurée par les tribunaux d'instances a été transférée au 1^{er} novembre 2017 aux mairies.

De plus, depuis la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle du 19 novembre 2016, les administrés peuvent effectuer une demande de changement de prénom en mairie. Il s'agit d'une démarche majeure pour la vie de nos concitoyens, car notre prénom est un véritable marqueur de la personnalité, de notre histoire, voire de nos convictions.

Proximité et qualité de service sont les mots clés de ces nouvelles missions pour 2018.

Un guichet unique pour l'inscription des enfants

Afin de faciliter la première inscription d'un enfant dans une structure municipale de la Petite Enfance (crèche, multi-accueil) et de l'Education (inscription scolaire, accueil périscolaire), il suffit aux usagers de se présenter une seule fois au guichet Prest'o pour faire enregistrer leur dossier. **4,4 M€** de recettes sont traitées par le service Prest'o.

Les informations communiquées sont automatiquement transmises aux établissements municipaux concernés : l'accueil des jeunes enfants, l'accueil périscolaire, les centres de loisirs, les restaurants scolaires et la délivrance de la Carte Midi.



Le BP 2018 est un budget volontaire, au service des Montpelliérains. Il vise à développer la qualité du service public sur notre territoire dans un objectif de gestion rigoureuse et transparente des finances publiques, anticipant ainsi les nouvelles relations financières qui se dessinent entre l'Etat et les collectivités locales.

Ce budget comprend deux axes forts : des **taux de fiscalité stables**, clé de voute de ce mandat, et des investissements soutenus pour notre Ville avec des dépenses d'équipement de **89,4 M€, en hausse de 7% par rapport au BP précédent**.

Ces investissements conséquents viendront s'inscrire dans nos 4 grandes priorités : l'éducation, l'aménagement urbain, la sécurité, la qualité de vie.

Ce budget 2018, vous l'aurez compris, est celui de la parole tenue et portera des valeurs et des actions fortes pour Montpellier et les Montpelliérains.

Cet objectif continuera à guider notre action pour les années à venir : comme le disait Antoine de Saint-Exupéry, « pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ».



Annexes

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) - Crédits de paiement 2018 et suivants

Table de transposition BP 2017 (M14) BP 2018 (M57)



Crédits de paiement 2018 et suivants

N°	Programme	Encours AP 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	Exercices suivants
2013I02	RENOVATION ECOLES DAVILER / KERGOMARD	1 471,20	-	-	-	-	-	-
2013I03	CRECHE DES ARCEAUX	169,52	-	-	-	-	-	-
2013I04	RENOVATION SALLE LOUIS FEUILLADE	332,07	-	-	-	-	-	-
2013I05	MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE	30 282 313,61	2 689 220,00	5 218 484,00	3 616 533,00	3 513 940,00	4 401 694,00	10 842 442,00
2013I19	ZOO DU LUNARET	24 187 846,60	2 949 800,00	6 832 000,00	5 440 000,00	4 248 298,00	4 717 748,00	-
2013I22	PRU CEVENNES	6 736 699,19	2 411 552,00	2 260 000,00	1 064 033,00	1 001 114,00	-	-
2013I27	ACTION FONCIERE	18 281 275,05	1 580 680,00	3 685 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	7 015 595,00
2013I28	RAVALEMENT SUBVENTIONS	477 628,88	60 200,00	140 000,00	100 000,00	80 000,00	97 428,00	-
2013I30	PRU CENTRE	56 000,00	48 160,00	7 840,00	-	-	-	-
2013I31	PONT VIALLETON	1 244 439,54	627 800,00	50 000,00	566 639,00	-	-	-
2013I32	REHABILITATION CUISINE CENTRALE	1 169 910,00	387 000,00	422 000,00	360 910,00	-	-	-
2013P01	ECOLE BEETHOVEN -LES GRISETTES	50 000,00	43 000,00	7 000,00	-	-	-	-
2013P03	GESTION ELECTRONIQUE DES ARCHIVES	454 648,64	-	454 648,00	-	-	-	-
2013P04	ACQUISITION ET TRAVAUX ARCHIVES	6 884 443,26	589 100,00	5 095 000,00	1 200 343,00	-	-	-
2013P12	AVENUE RAYMOND DUGRAND ZAC PARC	3 608 318,00	258 000,00	1 864 000,00	1 486 318,00	-	-	-
2013P13	ZAC NOUVEAU ST ROCH	3 107 035,25	-	1 107 035,00	1 000 000,00	1 000 000,00	-	-
2013P16	EAI	36 320 000,00	7 052 000,00	8 024 000,00	6 028 000,00	3 960 000,00	11 256 000,00	-
2013P17	GARE ST ROCH	2 559 094,40	-	2 559 094,00	-	-	-	-
2013P20	ZAC NOUVEAU ST ROCH PARKING	500 000,00	-	-	-	-	-	-
2013P21	PONT ANDRE LEVY	8 017 629,60	-	-	-	-	-	-
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND	1 794 000,00	920 200,00	873 800,00	-	-	-	-
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND CŒUR SERM	1 405 120,00	577 920,00	827 200,00	-	-	-	-
2014I01	ECOLE FIGUIER BERT HUGO	100 000,00	86 000,00	14 000,00	-	-	-	-
2014I05	EXTENSION VIDEO PROTECTION	410 000,00	352 600,00	57 400,00	-	-	-	-
2014P02	ECOLE MALRAUX	300 036,32	258 031,00	42 005,00	-	-	-	-
2014P03	LOGICIEL SIRH ACQUISITION ET MISE EN ŒUVRE	400 656,16	195 323,00	205 333,00	-	-	-	-
2015I02	VESTIAIRE STADE GRAMMONT	1 096,34	-	-	-	-	-	-
2015P09	GROUPE SCOLAIRE OVALIE 2	4 824 135,64	4 128 310,00	672 050,00	-	-	-	-
2015P09	GROUPE SCOLAIRE OVALIE 2	-	-	-	-	-	-	-
2015P11	MULTIFONCTIONS RENOUVELLEMENT	991 789,97	287 240,00	240 000,00	214 000,00	250 549,00	-	-
2015P19	PEYROU REFECTION SOLS	2 469 924,00	1 204 000,00	296 000,00	969 924,00	-	-	-

N°	Programme	Encours AP 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	Exercices suivants
2015P20	GRUPE SCOLAIRE EUROMEDECINE	9 236 119,23	7 533 600,00	1 702 519,00	-	-	-	-
2015P20	GRUPE SCOLAIRE EUROMEDECINE	-	-	-	-	-	-	-
2015P22	OPERATION LAISSAC CONCEDANT	200,00	-	-	-	-	-	-
2015P23	LOCAUX POLICE MUNICIPALE	4 719 542,59	43 000,00	-	3 147 000,00	1 529 540,00	-	-
2015P23	LOCAUX POLICE MUNICIPALE	1 030 000,00	-	1 030 000,00	-	-	-	-
2016I01	SECURISATION CARRE SAINTE ANNE	740 002,15	464 400,00	275 602,00	-	-	-	-
2016I02	ECOLE PAPE CARPANTIER	4 118 000,00	1 204 000,00	2 914 000,00	-	-	-	-
2016I03	TRAVAUX RENOVATION POLYGONE	1 274 625,00	731 000,00	543 625,00	-	-	-	-
2016I04	FRENCH TECH	639 500,15	549 970,00	89 530,00	-	-	-	-
2016P02	ANRU 2	447 000,00	301 860,00	145 140,00	-	-	-	-
2016P04	DEVANTURES COMMERCIALES	300 184,77	86 000,00	100 000,00	50 000,00	64 184,00	-	-
2016P05	AMENAGEMENT SPORT LAC DES GARRIGUES	790 462,76	77 400,00	570 000,00	143 062,00	-	-	-
2016P06	CRECHE EAI	2 845 788,00	1 700 000,00	1 145 788,00	-	-	-	-
2016P07	CRECHE RIVE GAUCHE	-	-	-	-	-	-	-
2016P08	BD NINA SIMONE PHASE 2	1 816 200,00	960 620,00	349 000,00	506 580,00	-	-	-
2016P09	INTERFACE HABITAT 3M SERM	180 933,00	155 603,00	25 330,00	-	-	-	-
2016P10	INTERFACE HABITAT 3M SA3M	900 000,00	193 500,00	225 000,00	225 000,00	256 500,00	-	-
2017I02	AUTOMATISATION ACCES	400 000,00	86 000,00	100 000,00	100 000,00	114 000,00	-	-
2017I03	BASCHY / VARENNES	963 300,00	240 800,00	310 000,00	412 500,00	-	-	-
2017I05	EXTENSION CRECHE T. SENTIS	1 294 680,00	1 113 425,00	181 255,00	-	-	-	-
2017I06	MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS	900 000,00	344 000,00	556 000,00	-	-	-	-
2017I07	MISE EN SURETE ETS SCOLAIRES	2 749 000,00	1 784 500,00	964 500,00	-	-	-	-
2017I09	SERRE AMAZONIENNE	3 200 000,00	509 120,00	1 014 000,00	1 014 000,00	662 880,00	-	-
2017P02	GS PORT MARIANNE	865 000,00	743 900,00	121 100,00	-	-	-	-
2017P02	GS PORT MARIANNE	10 688 000,00	583 080,00	5 000 000,00	5 104 920,00	-	-	-
2017P04	EXTENSION GAROSUD	3 422 048,00	2 038 537,00	1 383 511,00	-	-	-	-
2017P06	ENFOUISSEMENT LIGNES HAUTE	6 568 000,00	2 395 100,00	2 783 000,00	1 389 900,00	-	-	-
2017P12	AMENAGEMENT PLACE LAISSAC	1 800 000,00	400 000,00	1 400 000,00	-	-	-	-
2017P13	CONSTRUCTION HALLES LAISSAC	6 598 000,00	4 000 000,00	2 598 000,00	-	-	-	-
2017P14	GS 2021 ZAC RESTANQUE	10 955 000,00	344 000,00	700 000,00	5 000 000,00	4 911 000,00	-	-
2018I01	RENOVATION DOMAINE DE MERIC	4 116 000,00	479 450,00	2 700 000,00	936 550,00	-	-	-
2018I02	SKATE PARK DE GRAMMONT	4 123 000,00	129 000,00	150 000,00	1 962 000,00	1 882 000,00	-	-
2018I03	COMPLEXE TENNIS GRAMMONT	1 410 000,00	68 800,00	1 341 200,00	-	-	-	-
2018I04	RENOVATION PDS COUBERTIN	4 000 000,00	301 000,00	2 355 000,00	1 344 000,00	-	-	-
2018I05	JARDIN DE LA REINE	1 100 000,00	86 000,00	200 000,00	814 000,00	-	-	-
2018P01	CONSTRUCTION NOUVELLE UNITE	25 000 000,00	352 600,00	4 460 000,00	12 160 000,00	8 027 400,00	-	-
2018P02	GRUPE SCOLAIRE MOSSON 2021	15 000 000,00	643 900,00	869 000,00	8 175 000,00	5 312 100,00	-	-
2018P03	GRUPE SCOLAIRE COTEAU 2022	15 000 000,00	44 720,00	825 000,00	732 000,00	8 100 000,00	5 298 280,00	-
2018P05	ZAC RESTANQUE	13 400 000,00	430 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	11 470 000,00	-
2018P06	CONSULS DE MER 4 NGC	1 663 000,00	743 900,00	919 100,00	-	-	-	-
2018P07	RIVE GAUCHE EQUIPEMENTS PUBLICS	8 100 000,00	2 476 800,00	5 623 200,00	-	-	-	-
		312 954 339,69	61 045 721,00	87 123 289,00	67 763 212,00	47 413 505,00	39 241 150,00	17 858 037,00

Table de transposition BP 2017 (M14) BP 2018 (M57)

	BP 2017	BP 2018
RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS		
AP VOTEES	65 441 117	100 462 346
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	134 170 638	133 503 809
90 Opération ventilées	83 883 640	89 422 774
- en AP/CP	54 624 991	61 045 721
- hors AP/CP	29 258 649	28 377 053
Dont opérations pour cpte de tiers	50 000	50 000
92 Opérations non ventilées	50 236 998	44 081 035
001 Solde exécution invest. Reporté	-	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT	134 170 638	133 503 809
90 Opération ventilées	2 418 301	8 851 556
- Recettes affectées	2 418 301	8 801 556
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	50 000	50 000
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	107 113 712	119 489 461
954 Produit des cessions d'immobilisations	16 295 150	2 231 980
<i>951 Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>8 293 475</i>	<i>2 930 812</i>
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-
001 Solde exécution invest. Reporté	-	-
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	325 662 182	329 092 323
93 Services ventilés	254 736 707	258 148 170
- en AE/CP	-	-
- hors AP/CP	254 736 707	258 148 170
94 Services communs non ventilés	62 632 000	68 013 341
<i>953 Virement à la section d'investissement</i>	<i>8 293 475</i>	<i>2 930 812</i>
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	-
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	325 662 182	329 092 323
93 Services ventilés	45 744 088	44 795 874
94 Services communs non ventilés	279 918 094	284 296 449
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	-

		BP 2017	BP 2018
	BALANCE GENERALE - DEPENSES		
	Dépenses d'investissement - Total	134 170 638	133 503 809
	Sous total des opérations réelles et mixtes	133 170 638	132 503 809
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 056 000	-
13	Subventions d'investissement (sauf 018)		-
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	27 619 998	27 321 035
18	Cpte de liaison : affectation (BA, Régie)		-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	4 285 912	6 477 203
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018)	12 664 228	14 647 436
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	40 524 227	28 459 429
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)		-
23	Immobilisations en cours (sauf 018)	26 409 273	39 788 706
26	Participations et créances rattachées		-
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	18 561 000	15 760 000
18	RSA		-
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	50 000	50 000
	Sous total des opérations d'ordre	1 000 000	1 000 000
040	Opérations ordre transf. entre sections		-
041	Opérations patrimoniales	1 000 000	1 000 000
001	Solde exécution invest. reporté		-
Page 29	Dépenses de fonctionnement - Total	325 662 182	329 092 323
	Sous total des opérations réelles et mixtes	301 868 707	305 161 511
011	Charges à caractère générales (hors 016 et 017)	55 608 764	55 184 362
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	172 260 084	173 911 950
014	Atténuations de produits	40 400 000	40 302 000
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	27 135 089	29 505 858
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	312 000	316 314
66	Charges financières	4 850 000	4 595 027
67	Charges exceptionnelles (hors 016 et 017)	452 770	346 000
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)(hors 016 et 017)	850 000	1 000 000
016	APA		-
017	RSA / Régularisations de RMI		-
	Sous total des opérations d'ordre	23 793 475	23 930 812
042	Opérations ordre transf. entre sections	15 500 000	21 000 000
043	Opérations patrimoniales		-
023	Virement à la section d'investissement	8 293 475	2 930 812
002	Résultat de fonctionnement reporté		
	BALANCE GENERALE - RECETTES		
	Recettes d'investissement - Total	134 170 638	133 503 809
	Sous total des opérations réelles et mixtes	109 377 163	108 572 997
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 001 000	5 601 000
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	998 408	6 858 623
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	65 756 712	73 503 719
18	Cpte de liaison : affectation (BA, Régie)		-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)		-
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018)	839 893	405 933
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)		-
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)		-
23	Immobilisations en cours (sauf 018)	580 000	1 537 000
26	Participations et créances rattachées		-
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	18 856 000	18 384 742
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	50 000	50 000
018	RSA		-
024	Produits des cessions d'immobilisations	16 295 150	2 231 980
	Sous total des opérations d'ordre	24 793 475	24 930 812
040	Opérations ordre transf. entre sections	15 500 000	21 000 000
041	Opérations patrimoniales	1 000 000	1 000 000
021	Virement de la section de fonctionnement	8 293 475	2 930 812
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-

001	Solde exécution invest. reporté	-	-
	Recettes de fonctionnement - Total	325 662 182	329 092 323
	Sous total des opérations réelles et mixtes	325 662 182	329 092 323
70	Prod. Services, domaines, ventes diverses	19 796 559	19 494 054
73	Impôts et taxes (sauf 731)	18 344 000	10 028 000
731	Impôts locaux	190 700 000	196 570 000
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	90 201 173	92 243 369
75	Autres produits de gestion courantes (sauf 016 et 017)	4 918 450	9 316 100
76	Produits financiers	6 800	6 300
77	Produits exceptionnels (hors 016 et 017)	677 200	55 000
78	Reprise amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)(hors 016 et 017)	850 000	1 000 000
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	168 000	379 500
016	APA	-	-
017	RSA / Régularisations de RMI	-	-
	Sous total des opérations d'ordre	-	-
042	Opérations ordre transf. entre sections	-	-
043	Opérations ordre intérieur de la section	-	-
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-

		BP 2017	BP 2018
	SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		
90	Opérations ventilées	83 933 640	89 422 774
900	Services généraux	8 619 510	10 751 841
900-5	Gestion des fonds européens		-
901	Sécurité	1 245 010	740 236
902	Enseign., forma. Professionnelle, apprent.	23 952 818	31 329 628
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	10 265 370	10 505 700
904	Santé et actions sociale (hors RSA)	2 538 040	4 686 663
904-4	RSA		-
905	Aménagement des territoires et habitat	35 632 522	26 619 246
906	Action économique	1 417 370	4 626 060
907	Environnement	263 000	163 400
908	Transports		-
909	Fonction en réserve		
92	Opérations non ventilées	50 236 998	44 081 035
921	Taxes non affectées		-
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)		-
923	Dettes et autres opérations financières	49 236 998	43 081 035
103	Plan de relance FCTVA	3 056 000	-
1641	Emprunts en euros	10 950 000	12 380 000
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	16 595 998	14 858 035
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000	6 000
16818	Emprunts - Autres prêteurs	69 000	77 000
2748	Autres prêts	18 361 000	15 560 000
275	Dépôts et cautionnement versés	200 000	200 000
925	Opérations patrimoniales	1 000 000	1 000 000
2111	Terrains nus	1 000 000	1 000 000
926	Transferts entre les sections		-
95	Chapitre de prévision sans réalisation	-	-
950	Dépenses imprévues	-	-
	Total des groupes fonctionnels	134 170 638	133 503 809
	SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES		
90	Opérations ventilées	2 468 301	8 851 556
900	Services généraux	450 000	600 000
900-5	Gestion des fonds européens	-	-
901	Sécurité	50 000	50 000
902	Enseign., forma. Professionnelle, apprent.	-	35 111
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	103 946	90 712
904	Santé et actions sociale (hors RSA)	404 642	841 800
904-4	RSA	-	-
905	Aménagement des territoires et habitat	1 329 713	7 123 933
906	Action économique	-	-
907	Environnement	130 000	110 000
908	Transports	-	-
909	Fonction en réserve	-	
92	Opérations non ventilées	107 113 712	119 489 461
921	Taxes non affectées	6 001 000	5 601 000
10222	FCTVA	6 000 000	5 600 000
10228	Autres fonds d'investissement	1 000	1 000
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)		-
923	Dettes et autres opérations financières	84 612 712	91 888 461
1641	Emprunts en euros	49 108 714	58 643 684
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	16 595 998	14 858 035
165	Dépôts et cautionnement reçus	2 000	2 000
16818	Emprunts - Autres prêteurs	50 000	
2748	Autres prêts	18 656 000	16 561 400

	275 Dépôts et cautionnement versés	200 000	200 000
	2764 Créances/particuliers, pers. droit privé	-	1 623 342
925	Opérations patrimoniales	1 000 000	1 000 000
	1328 Autres subventions d'équip. non transf.	1 000 000	1 000 000
926	Transferts entre les sections	15 500 000	21 000 000
	2802 <i>Frais liés à la réalisation de document</i>	15 000	15 000
	28031 <i>Frais d'études</i>	850 000	1 000 000
	28033 <i>Frais d'insertion</i>	10 000	5 000
	2804132 <i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	220 000	300 000
	28041512 <i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	1 500 000	4 774 000
	28041582 <i>Autres grpts : Bâtiments, installat°</i>		60 000
	2804181 <i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	60 000	40 000
	2804182 <i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	60 000	60 000
	280421 <i>Privé - Biens mob, matériel, études</i>	35 000	20 000
	280422 <i>Privé - Bâtiments et installations</i>	5 848 000	8 000 000
	28051 <i>Concessions et droits similaires</i>	620 000	700 000
	28088 <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	10 000	9 000
	28121 <i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	300 000	400 000
	28128 <i>Autres aménagements de terrains</i>	750 000	800 000
	281321 <i>Immeubles de rapport</i>	650 000	100 000
	28152 <i>Installations de voirie</i>		25 000
	281531 <i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	25 000	-
	281532 <i>Réseaux d'assainissement</i>	500	
	281533 <i>Réseaux cablés</i>	110 000	50 000
	281534 <i>Réseaux d'électrification</i>	50 000	40 000
	281538 <i>Autres réseaux</i>	80 000	220 000
	281568 <i>Autre matériel, outillage, incendie</i>	5 000	30 000
	28158 <i>Autres inst., matériel, outil. Techniques</i>	1 500	2 000
	28181 <i>Installations générales, aménagt divers</i>		150 000
	281828 <i>Autres matériels de transport</i>	500 000	600 000
	281838 <i>Autre matériel informatiques</i>	900 000	900 000
	281848 <i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	800 000	700 000
	28188 <i>Autres immo. corporelles</i>	2 100 000	2 000 000
95	Chapitre de prévision sans réalisation	24 588 625	5 162 792
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	8 293 475	2 930 812
954	Produit des cessions d'immobilisations	16 295 150	2 231 980
	Total des groupes fonctionnels	134 170 638	133 503 809
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		
93	Services ventilés	254 736 707	258 148 170
930	Services généraux	65 044 928	65 993 583
930-5	Gestion des fonds européens	-	-
931	Sécurité	12 914 056	12 794 626
932	Enseign., forma. Professionnelle, apprent.	67 955 996	70 521 531
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	35 375 647	36 119 253
934	Santé et actions sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	43 235 065	43 210 417
934-3	APA / Régularisation de RMI	-	-
934-4	RSA	-	-
935	Aménagement des territoires et habitat	16 029 051	15 849 561
936	Action économique	7 097 715	6 979 587
937	Environnement	2 005 537	1 750 051
938	Transports	5 078 712	4 929 561
939	Fonction en réserve	-	-
94	Services communs non ventilés	62 632 000	68 013 341
940	Impositions directes	40 400 000	40 302 000
	7391178 <i>Autres restitut° dégrèvt contrib. direct</i>	-	2 000
	7391211 <i>Attribution de compensation</i>	40 400 000	40 300 000
941	Autres impôts et taxes	120 000	200 000
	637 <i>Autres impôts, taxes (autres organismes)</i>	120 000	200 000
942	Dotations et participations	-	-

943	Opérations financières	5 450 000	5 195 027
6541	Créances admises en non-valeur	150 000	150 000
6542	Créances éteintes	150 000	150 000
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 300 000	4 048 027
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	465 000	392 000
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	30 000	20 000
6688	Autres	55 000	135 000
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	300 000	300 000
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	312 000	316 314
65861	Frais de personnel	312 000	316 314
945	Provisions et autres opérations mixtes	850 000	1 000 000
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	550 000	550 000
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	300 000	450 000
946	<i>Transferts entre les sections</i>	15 500 000	21 000 000
6611	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	15 500 000	21 000 000
947	<i>Transferts à l'intérieur de la section</i>	-	-
95	Chapitre de prévision sans réalisation	8 293 475	2 930 812
952	Dépenses imprévues	-	-
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	8 293 475	2 930 812
	Total des groupes fonctionnels	325 662 182	329 092 323
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES		
93	Services ventilés	45 744 088	44 795 874
930	Services généraux	12 778 108	12 678 106
930-5	Gestion des fonds européens	-	-
931	Sécurité	341 500	194 000
932	Enseign., forma. Professionnelle, apprent.	3 263 200	2 524 700
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	3 475 737	3 888 852
934	Santé et actions sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	15 006 200	14 720 500
934-3	APA / Régularisation de RMI	-	-
934-4	RSA	-	-
935	Aménagement des territoires et habitat	3 741 710	3 692 936
936	Action économique	3 012 633	3 214 780
937	Environnement	68 500	62 000
938	Transports	4 056 500	3 820 000
939	Fonction en réserve	-	-
94	Services communs non ventilés	279 918 094	284 296 449
940	Impositions directes	190 700 000	193 150 000
73111	Taxes foncières et d'habitation	190 700 000	193 150 000
941	Autres impôts et taxes	14 344 000	13 448 000
7312231	Fonds de péréquation ress. com et intercom	3 945 000	3 420 000
73213	Taxe droits de mutation ou pub. foncière	8 800 000	8 800 000
73281	Taxe sur les pylônes électriques	59 000	60 000
7365	Taxe locale sur la publicité extérieure	1 210 000	1 168 000
942	Dotations et participations	74 017 294	76 692 149
74111	Dotation forfaitaire	35 845 000	36 300 000
741123	Dotation de solidarité urbaines	24 979 000	26 300 000
741127	Dotation nationale de péréquation	4 539 000	4 495 000
743	Dotation spéciale instituteurs	12 000	12 000
744	FCTVA	-	300 000
74611	DGD des communes et EPCI	1 217 973	1 217 973
7482	Compens. Perte taxe add. droits enreg.	25 000	25 000
74832	Etat - compensation CET (CVAE et CFE)	280 000	109 841
74833	Etat - compens. exonération taxes foncières	1 109 000	776 753
74834	Etat - compens. exonération taxes habitation	6 010 321	7 155 582
943	Opérations financières	6 800	6 300
764	Revenus valeurs mobilières de placement	6 800	6 300
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	-
945	Provisions et autres opérations mixtes	850 000	1 000 000
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	550 000	550 000
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	300 000	450 000
946	<i>Transferts entre les sections</i>	-	-
947	<i>Transferts à l'intérieur de la section</i>	-	-
	Total des groupes fonctionnels	325 662 182	329 092 323



MAIRIE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"

Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

